

**BULLETIN COMMUNAL****GEMEENTEBLAD**

N° 4

146<sup>eme</sup> ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAADSéance du - Vergadering van  
25 avril - april 2012PRESIDENT - VOORZITTER  
**BERNARD CLERFAYT**  
Bourgmestre - BurgemeesterSOMMAIRE - KORTE INHOUDSÉANCE PUBLIQUE == OPENBARE VERGADERINGSERVICES DU SECRÉTAIRE COMMUNAL == DIENSTEN VAN DE  
GEMEENTESECRETARISBureau des Assemblées == Kantoor der Vergaderingen

ASBL "Maison Autrique" - Rapport d'activité == Vzw "Maison Autrique" - Activiteitenverslag .....	228
Délégation de contreseing du Secrétaire communal à Monsieur Guy Van Reepingen en application de l'article 111 de la Nouvelle Loi Communale - Pour information == Volmacht tot medeondertekening van de Gemeentesecretaris aan de heer Guy Van Reepingen in toepassing op artikel 111 van de Nieuwe Gemeentewet - Ter informatie .....	229

EQUIPEMENT == UITRUSTINGContrôle == Controle

Fabrique d'église Saint-Servais - Budget 2012 - Avis favorable == Kerkfabriek Sint Servatius - Begroting 2012 - Gunstig advies.....	231
Fabrique d'église Sainte Elisabeth - Comptes 2011 - Avis favorable == Kerkfabriek Sint Elisabeth - Rekeningen 2011 - Gunstig advies.....	231
Fabrique d'église Sainte Suzanne - Comptes 2011 - Avis favorable == - Kerkfabriek Sint Suzanna - Rekeningen 2011 - Gunstig advies.....	232
Fabrique d'église Sainte Alice - Comptes 2011 - Avis favorable == Kerkfabriek Sint Aleydis - Rekeningen 2011 - Gunstig advies .....	233
ASBL "Maison Autrique" - Comptes 2011 - Prendre acte == Vzw "Maison Autrique" - Rekeningen 2011 - Akteneming.....	234
ASBL "Schaerbeek Information" - Comptes 2011 - Prendre acte == Vzw "Schaerbeek Information" - Rekeningen 2011 - Akteneming .....	235
ASBL "Bibla Lire en Classe" - Comptes 2011 - Prendre acte == Vzw "Bibla Lire en Classe" - Rekeningen 2011 - Akteneming.....	236
Association de fait "Cercle d'Art du Personnel Communal de Schaerbeek" - Comptes 2011 - Prendre acte == Feitelijke vereniging "Kunstkring van het Gemeentepersoneel van Schaerbeek" - Rekeningen 2011 - Akteneming.....	237

**Achats == Aankopen**

Infrastructures - Bâtiments & Techniques spéciales - Achat de matériel pour la rénovation des installations sanitaires au sein de diverses écoles et infrastructures sportives - Pour information == Infrastructuur - Gebouwen & Speciale Technieken - Aankoop van materiaal voor de renovatie van de sanitaire installaties in diverse scholen en sportinfrastructuren - Ter informatie.....	238
---	-----

**DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE == STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING****Programme de Prévention Urbaine == Programma voor Stadspreventie**

Convention à conclure entre la commune de Schaerbeek et l'ASBL "TRS" - Approbation == Overeenkomst af te sluiten tussen de gemeente Schaerbeek en de vzw "TRS" - Goedkeuring.....	240
Convention à conclure entre la commune de Schaerbeek et l'ASBL "Sport Schaerbeekois" - Approbation == Overeenkomst af te sluiten tussen de gemeente Schaerbeek en de vzw "Sport Schaerbeekois" - Goedkeuring .....	241

**Subventions et Partenariats == Toelagen en Partnership**

Plan Triennal d'Investissement 2010-2012 - Appel à projet Dotation triennale de Développement - Sécurité urbaine - Liste des projets identifiés et leur ordre de priorité - Approbation == Driejarig investeringsprogramma 2010-2012 - Oproep tot projecten voor de driejaarlijkse dotatie voor de Ontwikkeling - Stadsveiligheid - Lijst van de erkende ontwerpen en hun rangorde - Goedkeuring.....	241
---	-----

**Eco-Conseil == Milieuraadgeving**

Plan d'Urgence et d'Intervention de la commune de Schaerbeek - Arrêté d'approbation du Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale- Pour information == Nood- en interventieplan van de gemeente Schaerbeek - Goedkeuringsbesluit van de Gouverneur van het Administratief arrondissement Brussel-Hoofdstad - Ter informatie .....	243
---	-----

**Mobilité == Mobiliteit**

Convention cadre mobilité - Plan communal vélo et Audit préparatoire BYPAD (Bicycle Policy Audit) - Avenant n°1 - Approbation == Kader overeenkomst Mobiliteit - Gemeentelijk fietsenplan en voorbereidende Audit BYPAD (Bicycle Policy Audit) - Aangangsel nr. 1 - Goedkeuring .....	244
---	-----

**SERVICES GÉNÉRAUX == ALGEMENE DIENSTEN****Cabinet du Bourgmestre == Kabinet van de Burgemeester**

Plan caméra sur la zone de police - Approbation == Plan camera op de politiezone - Goedkeuring.....	245
---	-----

**INFRASTRUCTURES == INFRASTRUCTUUR****Bâtiments == Gebouwen**

Crèche "La Petite Ourse" - Remplacement du garde corps - Mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information == Kinderdagverblijf "La Petite Ourse" - Vervanging van de leuning Wijze van gunnen en vaststelling van de opdrachtvoorwaarden - Ter informatie .....	259
--	-----

**Voirie == Wegen**

Etude en vue de la caractérisation des sols à excaver dans le cadre des travaux de réaménagement de la Cité-Jardin Terdelt - Etude complémentaire - Majoration des dépenses - Pour information == Studie met het oog op de karakterisering van de uit te graven gronden in het kader van de heraanleg van de Tuinwijk Terdelt - Bijkomende studies - Meeruitgave – Ter informatie .....	261
--	-----

**Gestion immobilière == Vastgoedbeheer**

Complexe Tamines - rue Stephenson 80-84 - Bail locatif avec l'ASBL Sport Jeunes - Avenant - Approbation ==- Complex Tamines - Stephensonstraat 80-84 - Hurcontract met de vzw Sport Jeunes - Aanhangel - Goedkeuring .....	263
Complexe Tamines - rue Stephenson 80-84 - Convention d'occupation avec l'ASBL CréACtions - Approbation ==- Complex Tamines - Stephensonstraat 80-84 - Bezettingsovereenkomst met de vzw CréACtions - Goedkeuring.....	264

**Contrat de quartier == Wijkcontract**

Conventions avec les opérateurs de projet - Approbation ==- Overeenkomsten met de beheerders van de projecten - Goedkeuring.....	265
---	-----

**POINTS EN URGENCE == PUNTEN IN SPOED****INFRASTRUCTURE == INFRASTRUCTUUR****Bâtiments == Gebouwen**

Ecole 14 - Travaux en urgence de consolidation conservatoire du mur côté des locaux 29 à 34 ==- School 14 - Dringende consolidatiewerken aan de muur langs de lokalen 29 tot 34.....	266
Revitalisation des sites Van Oost, Capronnier et Voltaire - Modification des conditions du marché - Approbation ==- Heropwaardering van de sites Van Oost, Capronnier en Voltaire - Wijziging van de voorwaarden van de overeenkomst - Goedkeuring.....	272

**Gestion immobilière == Vastgoedbeheer**

Contrat de Quartier durable Coteaux-Josaphat - Acquisition de gré à gré pour cause d'utilité publique du bien sis rue Van Dyck, 13-17 ==- Duurzaam Wijkcontract Wijnheuvelen-Josafat - Onderhandse verwerving, ten algemene nutte, van het pand gelegen Van Dyckstraat, 13-17 .....	276
--	-----

**ORDRE DU JOUR (REPRISE) AGENDA (VERVOLG)****POINTS INSCRITS À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX == PUNTEN****INGESCHRVEN OP VERZOEK VAN GEMEENTERAADSLEDEN**

La mise en service du stade du Crossing et son intégration dans le quartier ( <i>Demande de Monsieur Yvan de BEAUFFORT</i> ) ==- Het in gebruik stellen van het Crossing stadion en zijn integratie in de wijk ( <i>Verzoek van de heer van de heer Yvan de BEAUFFORT</i> ) .....	280
---	-----

**QUESTION ORALE == MONDELINGE VRAGEN**

Les risques d'effondrement de l'école 14 et les travaux d'urgence qui y ont été entrepris ( <i>Question de Monsieur Mohamed LAHLALI</i> ) ==- De kansen dat school 14 instort en de dringende werken die ondernomen werden ( <i>Vraag van de heer Mohamed LAHLALI</i> ).....	282
--	-----

25.04.2012

CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK  
GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK

SEANCE DU 25 AVRIL 2012  
VERGADERING VAN 25 APRIL 2012

**PRESENTS-AANWEZIG** : M.-h. Clerfayt, Bourgmestre-Burgemeester; Mme-mevr. Essaidi, MM.-hh. Noël, Verzin, Guillaume, Denys, Mme-mevr. Jodogne, M.-h. De Herde, Mme-mevr. Smeysters, Echevins-Schepenen; MM.hh. Charels, Van Gorp, Grimberghs, Mmes-mevr. Bouarfa, Nyssens, MM.-hh. Özkara, Lahlali, Ramdani, Öztürk, Courtheoux, Mme-mevr. Durant, MM.-hh. Kökten, Köksal, Dönmez, Mme-mevr. Aliç, M.-h. Bouhjar, Mme-mevr. Ozdemir, M.-h. Nimal, Mmes-mevr. Chan, Güles, MM.-hh. de Beaufort, Ayad, van de Werve de Schilde, Mme-mevr. Guisse, MM.-hh. Reghif, El Arnouki, Mmes-mevr. Vriamont, Lejeune de Schiervel, MM.-hh. Vanhalewyn, Van Goethem, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. Bouvier, Secrétaire communal-Gemeentesecretaris.

**Absent == Afwezig** : M.-h. El Khatabi, Mme-mevr. Nalbant, MM.-hh. Echouel, Kaddour et/en Mme-mevr. Held, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden

**Excusés == Verontschuldigd** : Mme-mev. Hemamou, M.-h. Köse, Echevins-Schepenen; M.-h. Kaddour, Mme-mevr. Onkelinx, Conseillers communaux-Gemeenteraadslid

**En début de séance == In het begin van de vergadering** : MM.-hh. Özkara et/en van de Werve de Schilde, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden.

Mme Decoux assiste à la réunion == Mevr. Decoux neemt deel aan de vergadering.

**Monsieur Clerfayt**, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'il ouvre en séance publique à **18 heures 40 minutes**. - De openbare vergadering wordt geopend om **18.40 uur** onder voorzitterschap van **de heer Clerfayt**, Burgemeester.

Il est satisfait au prescrit de l'article 89 de la nouvelle loi communale et le procès-verbal de la séance du **28 mars 2012** est tenu sur le bureau à la disposition des membres du Conseil.

Er wordt voldaan aan de voorschriften van artikel 89 van de nieuwe gemeentewet en de notulen van de vergadering van **28 maart 2012** zijn ter beschikking van de raadsleden ter tafel neergelegd.

**Monsieur Özkara** est désigné par le sort pour voter le premier lors du vote par appel nominal. **De heer Özkara** is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

La traduction simultanée des débats est assurée par **M. Van Wassenhoven**.  
De vertaling staande vergadering wordt door **de heer Van Wassenhoven** verzekerd.

**SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING**

\* \* \*

- **M. le Bourgmestre** : vous avez sur votre banc l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, complété de 3 points ajoutés en urgence : le 1er concerne l'école 14, je crois que tout le monde a compris les raisons de l'urgence, on aura un débat tout à l'heure là-dessus. Le second concerne le cahier de charges du dossier de rénovations du site Van Oost à la demande de la Communauté Française et afin de faire droit à cette demande, nous vous présentons ce dossier

25.04.2012

en urgence, on aura le débat sur le fond tout à l'heure et enfin dans le cadre du contrat de quartier durable Coteaux/Josaphat un des bâtiments que nous avons prévu d'acheter dans le cadre de ce contrat de quartier est mis en vente dans le cadre d'une faillite et on nous a fait savoir que si nous étions en condition de l'acquérir rapidement, les choses pourraient aller plus vite et c'est la raison pour laquelle nous vous saisissons en urgence sur ce point. S'il n'y a pas de remarques, je propose de considérer l'ordre du jour comme tel. Je voudrais avant de commencer nos débats, remercier, puisque vous l'avez croisé dans le couloir en arrivant ici, remercier d'une part Samenlevingsopbouw qui a fait une enquête de quartiers et qui vous a remis tout à l'heure les résultats de leur enquête de quartiers, sur les demandes des habitants du quartier Brabant/Rue Verte, etc. où ils sont actifs et vous avez reçu également le memorandum du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat, association très active en matière de logements que vous connaissez et je vous invite à prendre connaissance de leur memorandum. Enfin je vois qu'il y a dans la salle une série de mamans de l'école 14 et je les salue et elles savent que nous aurons un débat tout à l'heure sur cette importante question qui nous intéresse tous. Voilà, je donne la parole une seconde à Mme Jodogne qui vous a fait un petit cadeau.

\* \* \*

\* \* \*

- **Mme Jodogne** : bonsoir tout le monde. Simplement vous donner un très bref petit mot d'explication sur le coffret qui a été déposé sur votre table. Il s'agit d'une impression d'une douzaine de ballades découvertes qui sont toujours disponibles gratuitement sur internet, mais pour lesquelles nous avons beaucoup de demandes d'en faire un objet papier. Il va être mis en vente à la maison communale et dans les librairies et autres lieux culturels qui le souhaitent d'ici 15 jours probablement au prix de 5 €. C'est vraiment pour répondre à une demande d'avoir quelque chose en main. Vous y jetterez un coup d'œil. Je pense que c'est quelque chose de sobre mais qui répond à une demande et qui est de très belle qualité. Je vous souhaite plein de belles ballades dans Schaerbeek.

\* \* \*

\* \* \*

**Madame Bouarfa quitte la séance -- Mevrouw Bouarfa verlaat der vergadering**

\* \* \*

**SERVICES DU SECRÉTAIRE COMMUNAL -- DIENSTEN VAN DE GEMEENTESCRETARIS**  
**Bureau des Assemblées -- Kantoor der Vergaderingen**  
**Ordre du jour n°1 -- Agenda nr 1**

**ASBL "Maison Autrique" - Rapport d'activité**

**Vzw "Maison Autrique" - Activiteitenverslag**

- **M. le Bourgmestre** : l'examen, la prise d'acte, l'examen du rapport d'activité de la Maison Autrique. Vous savez que nous avons déjà eu dans cette assemblée des débats sur la manière de permettre aux membres du Conseil communal qui représentent la population Schaerbeekoise d'avoir un œil, de contrôler, d'examiner le fonctionnement d'associations, d'ASBL, d'intercommunales, enfin de structures juridiques quelconques auxquelles nous déléguons une partie de l'action communale ou que nous subventionnons pour permettre de développer sur Schaerbeek des activités. Le contrôle démocratique par ce Conseil de ces associations fait partie de vos missions et nous cherchons la meilleure voie, elle n'est pas encore parfaite, de transmettre aux Conseillers communaux les informations qui leurs permettent de réaliser ce contrôle. Nous allons le faire progressivement au fur et à mesure que les documents que nous demandons aux associations nous rentrent et sont réunis au service des assemblées. Au service des assemblées nous réunissons les rapports d'activités de ces

associations, alors que le service du Contrôle qui contrôle le bon usage des deniers communaux, vous vous souviendrez des interventions de M. Nimal par le passé, le service Contrôle vous présentait déjà les comptes de ces associations. C'est pour ça qu'à l'ordre du jour aujourd'hui vous avez le point 1 avec le rapport d'activité de la Maison Autrique et le point 7 avec les comptes 2011 de la Maison Autrique. Je propose que l'on n'en fasse qu'un seul et même point de débat éventuel maintenant au point 1 et on verra à l'avenir comment essayer de réunir systématiquement ces dossiers. Voilà, est-ce que sur le point 1 quelqu'un demande la parole.

- **M. Courtheoux** : je ne vais pas m'appesantir très longtemps mais je tenais quand même à relever que l'indemnisation de la commune à cette association est de 60.000 € et qui ne fait que d'augmenter d'année en année, mais je relève par exemple que le centre culturel n'a que 10.000 € et il y a là des disparités, je ne mettrais pas d'autres types de disparités, mais si je ne prends que celle-là, je trouve un peu étonnant que la Maison Autrique, qui est magnifique par ailleurs, mais que la commune investisse tant de moyens au regard d'autres pour lesquels il y a de faibles moyens. Voilà ce que je voulais dire, merci.

- **M. le Bourgmestre** : pas d'autres questions, pas d'autres remarques ? Alors normalement sur un point comme cela, je devrais donner la parole aux représentants que vous avez désignés, que le Conseil communal a désignés au sein des organes de l'ASBL Maison Autrique. Il se fait que dans l'ASBL Maison Autrique, les représentants que vous Conseil communal avez désignés ne sont pas membres du Conseil communal, ils ne peuvent pas théoriquement venir ici s'en expliquer, ce qui n'est pas le cas des Conseillers communaux qui sont dans des intercommunales. Mais je propose ici de donner la parole à la personne qui au Collège connaît et suit le mieux cette association, qui est Mme Jodogne.

- **Mme Jodogne** : je pense M. Courtheoux que vous avez peut-être lu les rapports et les budgets communaux un peu trop vite. C'est la 1ère année qu'il y a une augmentation du budget à la Maison Autrique. La Maison Autrique reçoit depuis 2004 un subside de 50.000 € en 2012 pour la 1ère fois, passe à 60.000 €, ce qui couvre à peine les indexations depuis 2004. Autre chose à préciser aussi, c'est que contrairement à plusieurs ASBL et notamment celle que vous avez citée, il n'y a aucune autre intervention, c'est-à-dire que la Maison Autrique prend en charge ses factures d'électricité, de chauffage, de téléphone, tous ses frais de personnel, etc., et a une mission assez lourde qui lui a été imposée par la commune, en échange de la gestion de la maison, à savoir, l'obligation d'ouverture 5 jours par semaine, comme un musée. Il y a une lettre de mission et des obligations très clairement définies par la convention et le subside communal ne couvre pas plus de 50 % des frais engagés par la Maison Autrique. Pour le centre culturel, à ma connaissance, le montant est plus important que celui que vous avez dit. Si je me souviens bien, c'est 50.000 € plus du personnel mis à disposition, plus bien sûr les subsides COCOF.

**DECISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité -- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

**Ordre du jour n°2 -- Agenda nr 2**

**Délégation de contreseing du Secrétaire communal à Monsieur Guy Van Reepingen en application de l'article 111 de la Nouvelle Loi Communale - Pour information**

**Volmacht tot medeondertekening van de Gemeentesecretaris aan de heer Guy Van Reepingen in toepassing op artikel 111 van de Nieuwe Gemeentewet - Ter informatie**

**DECISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité -- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus particulièrement son article 111 ;  
Vu la décision du Collège du 17 avril 2012 ;

25.04.2012

Considérant que la taille de l'administration et la répartition géographique de ses implantations entraînent d'évidents retards quant à la signature des actes officiels ;

PREND POUR INFORMATION : à l'unanimité

la liste des délégations de contreseing accordées par le Secrétaire communal à :

	<b>Objet de la délégation</b>	<b>Délégué à la signature</b>	<b>Suppléant en cas d'absence</b>
<b>Urbanisme</b>			
	<ul style="list-style-type: none"><li>- les procès-verbaux de clôture d'enquête publique,</li><li>- notifications des permis d'urbanisme</li><li>- accusés de réception des dossiers d'urbanisme et d'environnement</li><li>- transmis des dossiers aux instances régionales et aux membres de la commission de concertation</li><li>- transmis de formulaires statistiques,</li><li>- renseignements urbanistiques</li><li>- plans annexés aux permis d'urbanisme et d'environnement</li><li>- PEB : accusé de réception de dossier (in)complet</li></ul>	<b>Guy van Reepingen</b>	<b>Michel Weynants</b>

#### LE CONSEIL COMMUNAL

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet en in het bijzonder haar artikel 111;

Gelet op het Collegebesluit van 17 april 2012 ;

Overwegende dat de grootte van de administratie en de geografische verspreiding van zijn vestigingen een vertraging doet oplopen betreffende de handtekening van officiële documenten;

NEEMT TER INFORMATIE : met eenparigheid van stemmen

De lijst van volmachten verleent door de Gemeentesecretaris aan :

	<b>Onderwerp van de volmacht</b>	<b>Gemachtigde voor de handtekening</b>	<b>Vervanger in geval van afwezigheid</b>
<b>Stedenbouw</b>			
	<ul style="list-style-type: none"><li>- de proces-verbalen van sluiting van het openbaar onderzoek</li><li>- aankondigingen van stedenbouwkundige vergunningen</li><li>- bericht van ontvangst van stedenbouwkundige- en leefmilieu dossiers</li><li>- overdragen van dossiers naar de gewestelijke instellingen en naar de leden van het overlegcomité</li><li>- overdragen van formulieren over statistieken</li><li>- stedenbouwkundige inlichtingen</li><li>- plannen bijgevoegd aan een stedenbouwkundige- en milieuvergunning</li><li>- EPB : ontvangstbewijs van (on)volledig dossier</li></ul>	<b>Guy van Reepingen</b>	<b>Michel Weynants</b>

25.04.2012

**EQUIPEMENT == UITRUSTING**

**Contrôle == Controle**

**Ordre du jour n°3 == Agenda nr 3**

**Fabrique d'église Saint-Servais - Budget 2012 - Avis favorable**

**Kerkfabriek Sint Servatius - Begroting 2012 - Gunstig advies**

**DECISION DU CONSEIL == BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé par 35 voix et 1 abstention == Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met 35 stemmen en 1 onthouding

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809  
Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;  
Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale;  
Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;  
Vu le budget pour l'exercice 2012 de la Fabrique d'Eglise Saint Servais;  
Considérant que ce document a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne :

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Excédent</u>
281.841,13 €	281.841,13 €	0

Considérant qu'aucune intervention communale n'est sollicitée par cette administration fabricienne,

DECIDE : par 35 voix et 1 abstention  
d'aviser favorablement le budget pour l'exercice 2012 de la Fabrique d'Eglise Saint Servais tel qu'il a été dressé par le Conseil de Fabrique

DE GEMEENTERAAD

Gelet op het keizerlijke decreet dd. 30 december 1809  
Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten;  
Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet;  
Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen;  
Gelet op de begroting voor het dienstjaar 2012 van de Kerkfabriek van Sint Servatius  
Overwegende dat dit document door het kerkbestuur als volgt vastgesteld wordt:

<u>Ontvangsten</u>	<u>Uitgaven</u>	<u>Overschot</u>
281.841,13 €	281.841,13 €	0

Overwegende dat geen enkele gemeentelijke tussenkomst door de Kerkfabriek gevraagd wordt;  
BESLUIT : met 35 stemmen en 1 onthouding  
een gunstig advies te verlenen aan de begroting voor het dienstjaar 2012 van de kerkfabriek van Sint Servatius zoals ze werd opgesteld door de Raad van de kerkfabriek

**Ordre du jour n°4 == Agenda nr 4**

**Fabrique d'église Sainte Elisabeth - Comptes 2011 - Avis favorable**

**Kerkfabriek Sint Elisabeth - Rekeningen 2011 - Gunstig advies**

25.04.2012

**DECISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé par 35 voix et 1 abstention ==- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met 35 stemmen en 1 onthouding

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809, modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004,  
Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;  
Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;  
Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;  
Vu le compte de l'exercice 2011 de la Fabrique d'Eglise Sainte Elisabeth,  
Attendu que ce compte a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Mali</u>
24.666,24 €	24.945,50 €	279,26 €

De petits dépassements de crédits sont à constater et selon les préceptes budgétaires, l'administration fabricienne aurait dû introduire une modification budgétaire – remarque en a été faite à la Fabrique d'Eglise - certaines dépenses prévues n'ont pas été réalisées et l'une compensant l'autre, l'administration fabricienne présente un solde négatif.

DECIDE : par 35 voix et 1 abstention  
d'aviser favorablement le compte de l'exercice 2011 de la Fabrique d'Eglise Sainte Elisabeth.

DE GEMEENTERAAD

Gelet op het keizerlijk decreet van 30 december 1809, gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004,  
Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten ;  
Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;  
Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;  
Gelet op de rekening over het dienstjaar 2011 van de Kerkfabriek van de Heilige Elizabeth  
Overwegende dat deze rekening als volgt door het kerkbestuur werd vastgesteld

<u>Ontvangsten</u>	<u>Uitgaven</u>	<u>Tekort</u>
24.666,24 €	24.945,50 €	279,26 €

Kleine kredietoverschrijdingen zijn vast te stellen en volgens de begrotingsvoorschriften had het kerkbestuur begrotingswijzigingen moeten indienen – een opmerking werd erover aan de Kerkfabriek gemaakt - maar sommige voorziene uitgaven werden niet uitgevoerd en het ene compenseert het andere, het kerkbestuur stelt negatieve saldo

BESLUIT : met 35 stemmen en 1 onthouding  
een gunstig advies te verlenen aan de rekening over het dienstjaar 2011 van de Kerkfabriek van Heilige Elizabeth.

**Ordre du jour n°5 ==- Agenda nr 5**

**Fabrique d'église Sainte Suzanne - Comptes 2011 - Avis favorable**

**Kerkfabriek Sint Suzanna - Rekeningen 2011 - Gunstig advies**

**DECISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé par 35 voix et 1 abstention ==- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met 35 stemmen en 1 onthouding

25.04.2012

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809, modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004,  
Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;  
Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;  
Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés;  
Vu le compte de l'exercice 2011 de la Fabrique d'Eglise Sainte Suzanne,  
Attendu que ce compte a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Excédent</u>
37.790,92 €	24.333,18 €	13.457,74 €

De petits dépassements de crédits sont à constater et selon les préceptes budgétaires, l'administration fabricienne aurait dû introduire une modification budgétaire – remarque en a été faite à la Fabrique d'Eglise - cependant certaines dépenses prévues n'ont pas été réalisées et l'une compensant l'autre, l'administration fabricienne présente un solde positif.

DECIDE : par 35 voix et 1 abstention  
d'aviser favorablement le compte de l'exercice 2011 de la Fabrique d'Eglise Sainte Suzanne.

DE GEMEENTERAAD

Gelet op het keizerlijk decreet van 30 december 1809, gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004,  
Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten ;  
Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;  
Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;  
Gelet op de rekening over het dienstjaar 2011 van de Kerkfabriek van de Heilige Suzanna  
Overwegende dat deze rekening als volgt door het kerkbestuur werd vastgesteld

<u>Ontvangsten</u>	<u>Uitgaven</u>	<u>Overschot</u>
37.790,92 €	24.333,18 €	13.457,74 €

Kleine kredietoverschrijdingen zijn vast te stellen en volgens de begrotingsvoorschriften had het kerkbestuur begrotingswijzigingen moeten indienen – een opmerking werd erover aan de Kerkfabriek gemaakt - maar sommige voorziene uitgaven werden niet uitgevoerd en het ene compenseert het andere, het kerkbestuur stelt positieve overschot.

BESLUIT : met 35 stemmen en 1 onthouding  
een gunstig advies te verlenen aan de rekening over het dienstjaar 2011 van de Kerkfabriek van Heilige Suzanna.

**Ordre du jour n°6 -- Agenda nr 6**

**Fabrique d'église Sainte Alice - Comptes 2011 - Avis favorable**

**Kerkfabriek Sint Aleydis - Rekeningen 2011 - Gunstig advies**

**DECISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé par 35 voix et 1 abstention -- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met 35 stemmen en 1 onthouding

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809, modifié par l'ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 février 2004,

25.04.2012

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;  
Vu les articles 117, 255 et 256 de la nouvelle loi communale ;  
Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés ;  
Vu le compte de l'exercice 2011 de la Fabrique d'Eglise Sainte Alice,  
Attendu que ce compte a été arrêté comme suit par l'administration fabricienne

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Excédent</u>
31.770,97 €	29.762,18 €	2.008,79 €

De petits dépassements de crédits sont à constater et selon les préceptes budgétaires, l'administration fabricienne aurait dû introduire une modification budgétaire - remarque en a été faite à la Fabrique d'Eglise - cependant certaines dépenses prévues n'ont pas été réalisées et l'une compensant l'autre, l'administration fabricienne présente un solde positif.

DECIDE : par 35 voix et 1 abstention  
d'aviser favorablement le compte de l'exercice 2011 de la Fabrique d'Eglise Sainte Alice.

#### DE GEMEENTERAAD

Gelet op het keizerlijk decreet van 30 december 1809, gewijzigd per ordonnantie van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 19 februari 2004,  
Gelet op de wet van 4 maart 1870 op het tijdelijke der erediensten ;  
Gelet op artikelen 117, 255 en 256 van de nieuwe Gemeentewet ;  
Gelet op de ordonnantie van 18 juli 2002 houdende diverse hervormingen krachtens de bijzondere wet van 13 juli 2001 houdende overdracht van diverse bevoegdheden aan de gewesten en de gemeenschappen ;  
Gelet op de rekening over het dienstjaar 2011 van de Kerkfabriek van de Heilige Aleydis  
Overwegende dat deze rekening als volgt door het kerkbestuur werd vastgesteld

<u>Ontvangsten</u>	<u>Uitgaven</u>	<u>Overschot</u>
31.770,97 €	29.762,18 €	2.008,79 €

Kleine kredietoverschrijdingen zijn vast te stellen en volgens de begrotingsvoorschriften had het kerkbestuur begrotingswijzigingen moeten indienen - een opmerking werd erover aan de Kerkfabriek gemaakt - maar sommige voorziene uitgaven werden niet uitgevoerd en het ene compenseert het andere, het kerkbestuur stelt positieve overschot.

BESLUIT : met 35 stemmen en 1 onthouding  
een gunstig advies te verlenen aan de rekening over het dienstjaar 2011 van de Kerkfabriek van Heilige Aleydis.

#### Ordre du jour n°7 -- Agenda nr 7

**ASBL "Maison Autrique" - Comptes 2011 - Prendre acte**

**Vzw "Maison Autrique" - Rekeningen 2011 - Akteneming**

#### DECISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD

Par appel nominal, approuvé par 27 voix et 9 abstentions -- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met 27 stemmen en 9 onthoudingen

#### LE CONSEIL COMMUNAL

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale ;  
Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 novembre 2008 adoptant le règlement relatif aux subventions communales et décidant d'appliquer les procédures de contrôle aux bénéficiaires d'une subvention égale ou supérieure à 1.500 € ;

25.04.2012

Vu délibération du Conseil communal du 29 avril 2009 adoptant l'amendement apporté à l'article 13 du règlement relatif aux subventions communales ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2010 adoptant l'amendement apporté aux articles 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 et 14 du règlement relatif aux subventions communales

Considérant que les comptes 2011 de l'ASBL « Maison Autrique » affichent un résultat positif de 5.523,83€ pour l'exercice 2011 et que le résultat cumulé atteint -38.675,61€

Vu la décision du 27 mars 2012 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 5.523,83€ pour l'exercice 2011, du résultat cumulé -38.675,61€.

PREND ACTE : par 27 voix et 9 abstentions

Des comptes 2011 de l'ASBL « Maison Autrique », déposés au dossier, qui affichent un bénéfice de 5.523,83€ pour l'exercice 2011 et un résultat cumulé de -38.675,61€

#### DE GEMEENTERAAD

Gelet op artikelen 117en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 26 november 2008 goedkeurend het reglement betreffende en besluitend om de controleprocedures op de begunstigden van een gelijke of hogere toelage om 1.500€ toe te passen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 29 april 2009 die de aanpassing van artikel 13 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 november 2010 die de aanpassing van artikelen 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 en 14 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt;

Overwegende dat de rekeningen van de VZW " Maison Autrique " een positief saldo van 5.523,83€ voor het dienstjaar 2011 en een cumulatieresultaat van -38.675,61€ vertonen.

Gelet op de beslissing van 27 maart 2012 waar het College akte neemt van het positief saldo van 5.523,83€ voor het dienstjaar 2011, van cumulatieresultaat van -38.675,61€ van de VZW.

NEEMT AKTE : met 27 stemmen en 9 onthoudingen

De rekeningen 2011 van de VZW " Maison Autrique ", bij het dossier gehecht, die een positief saldo van 5.523,83€ voor het dienstjaar 2011 en een cumulatieresultaat van -38.675,61€ vertonen.

#### Ordre du jour n°8 ==- Agenda nr 8

##### **ASBL "Schaerbeek Information" - Comptes 2011 - Prendre acte**

##### **Vzw "Schaerbeek Information" - Rekeningen 2011 - Akteneming**

- **M. Grimberghs** : j'imagine que vous vous doutez pourquoi je prends la parole sur ce point. Je pense que le moment serait venu que le Schaerbeek Info se mette non pas en berne mais n'en fasse pas plus qu'il n'en faut en terme de promotion des élus et particulièrement, puisque c'est souvent le cas, des membres du Collège. Voilà, c'est une mesure me semble-t-il assez sage qui est prise habituellement à cette période-ci de la législature pour que les choses soient le maximum équitables au moment où on va se lancer dans une campagne électorale, nonobstant le fait que par ailleurs on pourra avoir des débats sur la nécessité de faire en période je dirais normale, autant la promotion des membres du Collège, je n'ai pas changé d'avis sur ce point.

- **M. le Bourgmestre** : je vous confirme M. Grimberghs que nous passerons je crois vraisemblablement au Conseil du mois de mai avec une série de mesures relatives à la bonne organisation de la campagne électorale, cela relève à la fois des règles d'affichages, etc., ainsi que l'organisation du Schaerbeek info et d'autres véhicules de ce type-là. J'avais programmé et demandé aux services de prévoir ça pour qu'au Conseil de mai, nous ayons un débat démocratique sur les modalités d'une bonne organisation sereine et équilibrée de la campagne électorale en mettant en œuvre des mécanismes qu'on a déjà mis en œuvre par le passé et que vous suggérez ici.

#### DECISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité ==- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

25.04.2012

## LE CONSEIL COMMUNAL

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale ;  
Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 novembre 2008 adoptant le règlement relatif aux subventions communales et décidant d'appliquer les procédures de contrôle aux bénéficiaires d'une subvention égale ou supérieure à 1.500 € ;

Vu délibération du Conseil communal du 29 avril 2009 adoptant l'amendement apporté à l'article 13 du règlement relatif aux subventions communales ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2010 adoptant l'amendement apporté aux articles 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 et 14 du règlement relatif aux subventions communales

Considérant que les comptes 2011 de l'ASBL « Schaerbeek Information » affichent un résultat négatif de - 13.409,52€ pour l'exercice 2011 et que le résultat cumulé atteint 16.205,53€

Vu la décision du 3 avril 2012 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de - 13.409,52€ pour l'exercice 2011, du résultat cumulé 16.205,53€.

PREND ACTE : à l'unanimité

Des comptes 2011 de l'ASBL « Schaerbeek Information », déposés au dossier, qui affichent une perte de - 13.409,52€ pour l'exercice 2011 et un résultat cumulé de 16.205,53€.

## DE GEMEENTERAAD

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 26 november 2008 goedkeurend het reglement betreffende en besluitend om de controleprocedures op de begunstigden van een gelijke of hogere toelage om 1.500€ toe te passen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 29 april 2009 die de aanpassing van artikel 13 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 november 2010 die de aanpassing van artikelen 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 en 14 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt;

Overwegende dat de rekeningen van de VZW " Schaerbeek Information " een negatief saldo van -13.409,52€ voor het dienstjaar 2011 en een cumulatieresultaat van 16.205,53€ vertonen.

Gelet op de beslissing van 3 april 2012 waar het College akte neemt van het negatief saldo van -13.409,52€ voor het dienstjaar 2011, van cumulatieresultaat van 16.205,53€ van de VZW.

NEEMT AKTE : met eenparigheid van stemmen

Van de rekeningen 2011 van de VZW " Schaerbeek Information ", bij het dossier gehecht, die een negatief saldo van - 13.409,52€ voor het dienstjaar 2011 en een cumulatieresultaat van 16.205,53€ vertonen.

\* \* \*

**Madame Decoux quitte la séance. Monsieur van de Werve de Schilde entre en séance. --  
Mevrouw Decoux verlaat der vergadering. De heer van de Werve de Schilde treedt ter  
vergadering**

\* \* \*

### **Ordre du jour n°9 -- Agenda nr 9**

**ASBL "Bibla Lire en Classe" - Comptes 2011 - Prendre acte**

**Vzw "Bibla Lire en Classe" - Rekeningen 2011 - Akteneming**

25.04.2012

**DECISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité ==- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale ;  
Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;  
Vu la délibération du Conseil communal du 26 novembre 2008 adoptant le règlement relatif aux subventions communales et décidant d'appliquer les procédures de contrôle aux bénéficiaires d'une subvention égale ou supérieure à 1.500 € ;  
Vu délibération du Conseil communal du 29 avril 2009 adoptant l'amendement apporté à l'article 13 du règlement relatif aux subventions communales ;  
Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2010 adoptant l'amendement apporté aux articles 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 et 14 du règlement relatif aux subventions communales  
Considérant que les comptes 2011 de l'ASBL « Bibla Lire en Classe » affichent un résultat négatif de -12.790,73€ pour l'exercice 2011 et que le résultat cumulé atteint 11.644,92€  
Vu la décision du 17 avril 2012 par laquelle le Collège prend acte du résultat négatif de -12.790,73€ pour l'exercice 2011, du résultat cumulé 11.644,92€  
PREND ACTE : à l'unanimité  
Des comptes 2011 de l'ASBL « Bibla Lire en Classe », déposés au dossier, qui affichent une perte de -12.790,73€ pour l'exercice 2011 et un résultat cumulé de 11.644,92€

DE GEMEENTERAAD

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen;  
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 26 november 2008 goedkeurend het reglement betreffende en besluitend om de controleprocedures op de begunstigden van een gelijke of hogere toelage om 1.500€ toe te passen;  
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 29 april 2009 die de aanpassing van artikel 13 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt;  
Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 november 2010 die de aanpassing van artikelen 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 en 14 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt;  
Overwegende dat de rekeningen van de VZW " Bibla Lire en Classe " een negatief saldo van -12.790,73€ voor het dienstjaar 2011 en een cumulatieresultaat van 11.644,92€ vertonen.  
Gelet op de beslissing van 17 april 2012 waar het College akte neemt van het negatief saldo van -12.790,73€ voor het dienstjaar 2011, van cumulatieresultaat van 11.644,92€ van de VZW.  
NEEMT AKTE : met eenparigheid van stemmen  
Van de rekeningen 2011 van de VZW " Bibla Lire en Classe ", bij het dossier gehecht, die een negatief saldo van -12.790,73€ voor het dienstjaar 2011 en een cumulatieresultaat van 11.644,92€ vertonen.

**Ordre du jour n°10 ==- Agenda nr 10**

**Association de fait "Cercle d'Art du Personnel Communal de Schaerbeek" - Comptes 2011 - Prendre acte**

**Feitelijke vereniging "Kunstkring van het Gemeentepersoneel van Schaarbeek" - Rekeningen 2011 - Akteneming**

25.04.2012

**DECISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité -- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu les articles 117 et 123 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 novembre 2008 adoptant le règlement relatif aux subventions communales et décidant d'appliquer les procédures de contrôle aux bénéficiaires d'une subvention égale ou supérieure à 1.500 € ;

Vu délibération du Conseil communal du 29 avril 2009 adoptant l'amendement apporté à l'article 13 du règlement relatif aux subventions communales ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2010 adoptant l'amendement apporté aux articles 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 et 14 du règlement relatif aux subventions communales

Considérant que les comptes 2011 de l'Association de fait « Cercle d'Art du Personnel communal de Schaerbeek » affichent un résultat positif de 2.109,71€ pour l'exercice 2011 et que le résultat cumulé atteint 6.034,32€

Vu la décision du 17 avril 2012 par laquelle le Collège prend acte du résultat positif de 2.109,71€ pour l'exercice 2011, du résultat cumulé 6.034,32€

PREND ACTE : à l'unanimité

Des comptes 2011 de l'Association de fait « Cercle d'Art du Personnel communal de Schaerbeek », déposés au dossier, qui affichent un bénéfice de 2.109,71€ pour l'exercice 2011 et un résultat cumulé de 6.034,32€

DE GEMEENTERAAD

Gelet op artikelen 117 en 123 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 14 november 1983 betreffende de controle op de toekenning en het gebruik van sommige toelagen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 26 november 2008 goedkeurend het reglement betreffende en besluitend om de controleprocedures op de begunstigen van een gelijke of hogere toelage om 1.500€ toe te passen;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 29 april 2009 die de aanpassing van artikel 13 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt;

Gelet op de beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 november 2010 die de aanpassing van artikelen 2 ;4 ;5 ;8 ;9 ;10 ;12 ;13 en 14 van het reglement betreffende de gemeentelijke toelagen aanneemt;

Overwegende dat de rekeningen 2011 van de Vereniging " Cercle d'Art du Personnel communal de Schaerbeek " een positief saldo van 2.109,71€ voor het dienstjaar 2011 en een cumulatieresultaat van 6.034,32€ vertonen.

Gelet op de beslissing van 17 april 2012 waar het College akte neemt van het positief saldo van 2.109,71€ voor het dienstjaar 2011, van cumulatieresultaat van 6.034,32€ van de VZW.

NEEMT AKTE : met eenparigheid van stemmen

Van de rekeningen 2011 van de Vereniging " Cercle d'Art du Personnel communal de Schaerbeek ", bij het dossier gehecht, die een positief saldo van 2.109,71€ voor het dienstjaar 2011 en een cumulatieresultaat van 6.034,32€ vertonen.

**Achats -- Aankopen**

**Ordre du jour n°11 -- Agenda nr 11**

**Infrastructures - Bâtiments & Techniques spéciales - Achat de matériel pour la rénovation des installations sanitaires au sein de diverses écoles et infrastructures sportives - Pour information**

25.04.2012

**Infrastructuur - Gebouwen & Speciale Technieken - Aankoop van materiaal voor de renovatie van de sanitaire installaties in diverse scholen en sportinfrastructuren - Ter informatie**

**DECISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité ==- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 - notamment son article 17 § 2, 1 a) - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics ;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant la nouvelle loi communale, en particulier son article 234 : Désormais le Collège est compétent pour approuver le mode de passation et fixer les conditions des marchés traités par procédure négociée en application de l'article 17 § 2, 1 a) de la loi du 24 décembre 1993 précitée (marchés inférieurs à 67.000 € HTVA) lorsque la dépense doit être imputée au budget extraordinaire. Dans ce cas le Conseil communal doit être informé de cette décision lors de sa prochaine séance;

Vu la décision du 17 avril 2012 du Collège des Bourgmestre et Echevins approuvant le mode de passation et les conditions d'un marché ayant pour objet «Infrastructure – Bâtiments & Techniques Spéciales – Acquisition de matériel pour la rénovation des installations sanitaires ai sein de diverses écoles et infrastructures sportives»;

Considérant que la dépense sera financée par emprunt;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits à cet effet au budget extraordinaire pour 2012;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

PREND POUR INFORMATION : à l'unanimité

La décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 17 avril 2012, d'acquérir du matériel pour la rénovation des installations sanitaires au sein de diverses écoles et infrastructures sportives et de passer les commandes auprès des adjudicataires annuels au fur et à mesure des besoins. La dépense, estimée à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,- €, 21% TVA comprise, sera imputée aux articles 722/744-EQ-51/14 pour un montant de 16.528,93 € hors TVA ou 20.000,- TVA comprise ; 731/744-EQ-51/14 pour un montant de 8.264,46 € hors TVA ou 10.000,- € TVA comprise ; 735/744-EQ-51/14 pour un montant de 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,- € TVA comprise ; 751/744-EQ-51/14 pour un montant de 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,- TVA comprise et 764/744-EQ-51/14 pour un montant de 8.264,46 € hors TVA ou 10.000,- € TVA comprise du budget extraordinaire 2012 et financée par emprunt.

DE GEMEENTERAAD

Gelet op artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 24 december 1993 - in het bijzonder op artikel 17§2,1a) - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 8 januari 1996 betreffende de overheidsopdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, en de concessies voor openbare werken;

Gelet op het Koninklijk Besluit van 26 september 1996 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brusselse hoofdstedelijke Gewest ;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest die de gemeentewet wijzigt, in het bijzondere artikel 234 : vanaf nu is het College bevoegd om de gunningswijze en de voorwaarden vast te stellen voor opdrachten bij onderhandelingsprocedure in toepassing van artikel 17 § 2, 1 a) van de voornoemde wet van 24 december 1993 (opdrachten lager dan 67.000 € ZBTW) wanneer de

uitgave moet geboekt worden op de buitengewone begroting. In dit geval moet de gemeenteraad op de hoogte worden gesteld van deze beslissing in zijn volgende zitting;

Gelet op de beslissing van 17 april 2012 van het College van Burgemeester en Schepenen die de gunningswijze en de voorwaarden goedkeurt voor de opdracht met als voorwerp « Infrastructuur – Gebouwen & Speciale Technieken – Aankoop van materiaal voor de renovatie par de sanitaire in verschillende scholen en sportinfrastructuur »;

Overwegende dat de uitgave zal gefinancierd worden door leningen;

Overwegende dat de nodige kredieten hiervoor zijn ingeschreven op de buitengewone begroting van 2011;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen;

NEEMT TER INFORMATIE : met eenparigheid van stemmen

de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen van 17 april 2012 om aankoop van materiaal voor de renovatie par de sanitaire in verschillende scholen en sportinfrastructuur en de bestellingen te gunnen bij de jaarlijkse opdrachtnemers telkens als behoeften. De uitgave, geschat op 41.322,31 € excl. BTW of 50.000,- €, incl. 21% BTW, zal geboekt worden op artikels 722/744-EQ-51/14 voor een bedrag van 16.528,93 € excl. BTW of 20.000,- € incl. 21% BTW; 731/744-EQ-51/14 voor een bedrag van 8.264,46 € excl. BTW of 10.000,- € incl. 21% BTW; 735/744-EQ-51/14 voor een bedrag van 4.132,23 € excl. BTW of 5.000,- € incl. 21 % BTW; 751/744-EQ-51/14 voor een bedrag van 4.132,23 € excl. BTW of 5.000,- € incl. 21 % BTW en 764/744-EQ-51/14 voor een bedrag van 8.264,46 € excl. BTW of 10.000,- € incl. 21 % BTW van de buitengewone begroting 2012 en gefinancierd door leningen.

**DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DURABLE -==- STRATEGISCHE EN DUURZAME ONTWIKKELING**  
**Programme de Prévention Urbaine -==- Programma voor Stadspreventie**  
**Ordre du jour n°12 -==- Agenda nr 12**

**Convention à conclure entre la commune de Schaerbeek et l'ASBL "TRS" - Approbation**

**Overeenkomst af te sluiten tussen de gemeente Schaarbeek en de vzw "TRS" - Goedkeuring**

**DECISION DU CONSEIL -==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité -==- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

**LE CONSEIL COMMUNAL**

Vu l'existence d'un Programme de Prévention Urbaine et de projets impliquant des conventions entre la Commune et des partenaires extérieurs ;

Vu la nécessité de reconduire chaque année ce type de convention ;

Vu l'obligation pour la Commune de respecter ses engagements contractuels vis-à-vis du pouvoir subsidiant ;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'arrêté royal du 6 décembre 2007 relatif aux conventions Eurotops ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et échevins du 28 décembre 2011 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et échevins du 3 avril 2012 ;

Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit ;

DECIDE à l'unanimité

D'approuver la convention 2012 entre la Commune et l'a.s.b.l. T.R.S.

**DE GEMEENTERAAD**

Aangezien het bestaan van een Stedelijke Preventie Programma en projecten die overeenkomsten tussen de Gemeente en externe instellingen verwickelt;

Gelet op de nood om zulke overeenkomsten jaarlijks te hernieuwen;

Gelet op de verplichting, voor de Gemeente, om haar contractuele verbintenissen tegenover de subsidiërende overheid na te komen;

Gelet op het artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het koninklijk besluit van 6 december 2007 betreffende de overeenkomsten inzake Europese toppen;

25.04.2012

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 28 december 2011;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 3 april 2012;  
Overwegende dat dit verslag ingewilligd dient te worden;  
BESLUIT met eenparigheid van stemmen  
De overeenkomst 2012 tussen de Gemeente en de vzw T.R.S. goed te keuren.

**Ordre du jour n°13 -== Agenda nr 13**

**Convention à conclure entre la commune de Schaerbeek et l'ASBL "Sport Schaerbeekois" -  
Approbation**

**Overeenkomst af te sluiten tussen de gemeente Schaerbeek en de vzw "Sport Schaerbeekois" -  
Goedkeuring**

**DECISION DU CONSEIL -== BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité -== Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu l'existence d'un Programme de Prévention Urbaine et de projets impliquant des conventions entre la Commune et des partenaires extérieurs ;  
Vu la nécessité de reconduire chaque année ce type de convention ;  
Vu l'obligation pour la Commune de respecter ses engagements contractuels vis-à-vis du pouvoir subsidiant;  
Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;  
Vu l'arrêté royal du 6 décembre 2007 relatif aux conventions Eurotops ;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins du 28 décembre 2011 ;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins du 3 avril 2012 ;  
Considérant qu'il y a lieu d'y faire droit ;  
DECIDE à l'unanimité  
D'approuver la convention 2012 entre la Commune et l'a.s.b.l. Sport Schaerbeekois.

DE GEMEENTERAAD

Aangezien het bestaan van een Stedelijk Preventie Programma en projecten die overeenkomsten tussen de Gemeente en externe instellingen verwickelt;  
Gelet op de nood om zulke overeenkomsten jaarlijks te hernieuwen;  
Gelet op de verplichting, voor de Gemeente, om haar contractuele verbintenissen tegenover de subsidiërende overheid na te komen;  
Gelet op het artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op het koninklijk besluit van 6 december 2007 betreffende de overeenkomsten inzake Europese toppen;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 28 december 2011;  
Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 3 april 2012;  
Overwegende dat dit verslag ingewilligd dient te worden;  
BESLUIT : met eenparigheid van stemmen  
De overeenkomst 2012 tussen de Gemeente en de vzw Schaerbeekse Sport goed te keuren.

**Subventions et Partenariats -== Toelagen en Partnership**

**Ordre du jour n°14 -== Agenda nr 14**

**Plan Triennal d'Investissement 2010-2012 - Appel à projet Dotation triennale de  
Développement - Sécurité urbaine - Liste des projets identifiés et leur ordre de priorité -  
Approbation**

**Driejarig investeringsprogramma 2010-2012 - Oproep tot projecten voor de driejaarlijkse dotatie voor de Ontwikkeling - Stadsveiligheid - Lijst van de erkende ontwerpen en hun rangorde - Goedkeuring**

- **M. le Bourgmestre** : nous introduisons une série de projets en termes de sécurisation urbaine, d'éclairage public pour faire clair, dans une série de voiries où, au motif de la sécurité, nous pouvons mettre en œuvre des projets ou éléments de notre Plan lumière.

- **M. de Beaufort** : rapidement, le plan triennal d'investissement 2010-2012 et le fait que l'on soit en 2012, vous pouvez expliquer en 2 mots le lien qu'il y a, c'est la 3ème année que on fait en Suisse et on applique ce plan triennal qui est un plan approuvé en notre sein pour tout ce qui est lumière, c'est ça ?

- **M. le Bourgmestre** : les mécanismes de subventionnement par la Région, les travaux, se font dans le cadre d'un plan triennal qui porte sur 3 ans : 2010, 2011, 2012. La Région nous invite avant le triennat, à introduire un plan sur les 3 ans, mais à tous moments ce plan peut être adapté, corrigé, complété et il arrive, nous sommes déjà arrivés 3-4 fois, avec des adaptations du programme plan triennal 2010, 11, 12 pour y ajouter, modifier, changer l'ordre entre certains projets en fonction de leur état d'avancement, certains deviennent plus prioritaires que d'autres parce qu'il y a des considérations nouvelles, d'autres ont pris du retard et on reclasse les projets. Et la Région met comme condition pour le droit de subsides que les projets aient fait l'objet d'une délibération de la commune dans le cadre de son plan triennal d'investissement 2010 – 2011 – 2012. Et vous aurez prochainement un plan 2013 – 14 – 15 et vous voyez que 2 triennats correspondent à un sextennat et ça tombe assez bien.

**DECISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité ==- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

**LE CONSEIL COMMUNAL**

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'ordonnance du 16 juillet 1998 relative à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public (travaux subsidiés) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 déterminant les modalités de présentation du programme triennal d'investissement visé à l'article 9 de l'ordonnance du 16 juillet 1998 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 déterminant les initiatives d'intérêt régional susceptibles d'être émargées à la dotation triennale de développement et les projets d'investissements susceptibles d'être subsidiés à taux majoré en application des articles 14 et 28 de l'ordonnance du 16 juillet 1998 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 fixant la composition des dossiers de demandes de subsides, la nature des pièces justificatives et la procédure d'octroi et de liquidation, en application de l'article 21 de l'ordonnance du 16 juillet 1998 ;

Vu l'analyse du Collège des Bourgmestres et Echevins du 03 avril 2012 ;

Vu le courrier de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 février 2012 concernant le lancement de l'appel à projets pour la Dotation Triennale de Développement – Sécurité urbaine ;

Considérant que la liste des projets proposée au Collège du 03 avril 2012 doit être soumise à l'approbation du Conseil communal, selon l'alinéa 8 de l'article 22 de l'ordonnance du 16 juillet 1998 relative à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public.

DECIDE : à l'unanimité

d'approuver la liste des projets proposés par le département Infrastructures, l'estimation du prix et l'ordre de priorité ;

**DE GEMEENTERAAD**

Gelet op de nieuwe gemeentewet

Gelet op de ordonnantie van 16 juli 1998 betreffende de toekenning van subsidies om investeringen van openbaar nut aan te moedigen;

25.04.2012

Gelet op het besluit van 16 juli 1998 van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering tot bepaling van de wijze van voorstelling van het driejaarlijks investeringsprogramma bedoeld in artikel 9 van de ordonnantie van 16 juli 1998;

Gelet op het besluit van 16 juli 1998 van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering tot bepaling van de initiatieven van gewestelijk belang die in aanmerking kunnen komen voor de driejaarlijkse ontwikkelingsdotatie en van de investeringsprojecten die in aanmerking kunnen komen voor de verhoogde subsidiëringpercentages, in uitvoering van de artikelen 14 en 28 van de ordonnantie van 16 juli 1998;

Gelet op het besluit van 16 juli 1998 van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering houdende samenstelling van de dossiers voor de aanvragen om de subsidies van de aard van de bewijsstukken en van de procedure voor de toekenning en de uitbetaling in uitvoering van artikel 21 van de ordonnantie van 16 juli 1998;

Gelet op de goedkeuring van het College van Burgemeester en Schepenen van 03 april 2012;

Gelet op de brief van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest van 3 februari 2012 overwegende de Driejarige ontwikkelingsdotatie Projectoproep voor de dotaties – Stedelijke Veiligheid;

Overwegende dat de lijst van de projecten aan het College van 03 april 2012 voorgesteld aan de goedkeuring van de Gemeenteraad gebonden moet zijn, volgens de alinea 8 van het artikel 22 van de ordonnantie van 16 juli 1998 betreffende de toekenning van subsidies om de verwezenlijking van investeringen van openbaar nut aan te moedigen.

BESLIST : met eenparigheid van stemmen  
de lijst van de projecten voorgesteld door de Dienst Infrastructuur, de geschatte prijs en de volgorde van prioriteit goed te keuren;

\* \* \*

**Monsieur Reghif entre en séance -- De heer Reghif treedt ter vergadering**

\* \* \*

**Eco-Conseil -- Milieuraadgeving**  
**Ordre du jour n°15 -- Agenda nr 15**

**Plan d'Urgence et d'Intervention de la commune de Schaerbeek - Arrêté d'approbation du Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale- Pour information**

**Nood- en interventieplan van de gemeente Schaarbeek - Goedkeuringsbesluit van de Gouverneur van het Administratief arrondissement Brussel-Hoofdstad - Ter informatie**

**DECISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité -- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

**LE CONSEIL COMMUNAL**

Vu les articles 117 et 135 § 2, 5° de la nouvelle loi communale;

Conformément à l'article 2<sup>ter</sup>, § 1<sup>er</sup> de la loi du 28 mars 2003, modifiant la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile :

« Dans chaque commune, le bourgmestre établit un plan général d'urgence et d'intervention [...]. Après avoir reçu l'agrément du conseil communal, les plans communaux d'urgence et d'intervention sont soumis à l'approbation du gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale. » ;

Conformément à l'article 32 de l'arrêté royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention : « Les PUI, établis conformément aux dispositions du présent arrêté, sont approuvés, selon le cas, par le gouverneur ou le Ministre. Dans l'attente de cette approbation, les plans d'urgence existants restent d'application. »

Le Collège des Bourgmestre et Echevins, en séance du 27 mars 2012, a pris acte de l'Arrêté d'approbation du Plan d'Urgence et d'Intervention de la commune de Schaerbeek (PUIC)

PREND ACTE : à l'unanimité  
De l'arrêté d'approbation du Plan d'Urgence et d'Intervention de la commune de Schaerbeek

DE GEMEENTERAAD

Gelet op artikels 117 en 135 § 2, 5° van de nieuwe gemeentewet;  
Overwegende de wet van 28 maart tot wijziging van de wet van 31 december 1963 betreffende de civiele bescherming.

« Art. 2ter. § 1<sup>er</sup>. In elke gemeente stelt de burgemeester een algemeen rampenplan voor hulpverlening op dat de te treffen maatregelen en de organisatie van de hulpverlening bevat in geval van rampspoedige gebeurtenissen, catastrofes of schadegevallen. Na aanvaarding door de gemeenteraad worden de gemeentelijke rampenplannen voor hulpverlening ter goedkeuring voorgelegd aan de provinciegouverneur of de gouverneur van het administratieve arrondissement Brussel-Hoofstad ».

Overwegende het artikel 32 van het Koninklijk besluit betreffende de nood- en interventieplannen van 26 februari 2006 : " De NIP, die overeenkomstig de bepalingen van dit besluit werden opgesteld, worden, al naargelang van het geval, goedgekeurd door de gouverneur of de Minister. In afwachting hiervan blijven de bestaande rampenplannen van toepassing."

Het College van Burgemeester en Schepenen; in zitting van 27 maart 2012, neemt akte van het Goedkeuringsbesluit van de Nood- en interventieplan van de gemeente Schaerbeek.

NEEMT AKTE : met eenparigheid van stemmen  
Het Goedkeuringsbesluit van de Nood- en interventieplan van de gemeente Schaerbeek.

**Mobilité ==- Mobiliteit**

**Ordre du jour n°16 ==- Agenda nr 16**

**Convention cadre mobilité - Plan communal vélo et Audit préparatoire BYPAD (Bicycle Policy Audit) - Avenant n°1 - Approbation**

**Kader overeenkomst Mobiliteit - Gemeentelijk fietsenplan en voorbereidende Audit BYPAD (Bicycle Policy Audit) - Aanhangsel nr. 1 - Goedkeuring**

- **M. Van Gorp** : on apprend dans ces délibérations que cet Avenant n° 1 est pris sur base d'une convention cadre avec la Région datant du 10 octobre 2006. Nous apprenons également que cet avenant a pour objet de permettre à la commune de réaliser un audit de sa politique communale en faveur des cyclistes afin d'établir un plan vélo communal. On croit rêver, une convention en 2006 et une majorité où Ecolo est sur-représentée, 4 mandats pour 6 élus, et il faut attendre la moitié de l'année 2012 pour avoir une base juridique permettant de mettre un plan vélo communal, c'est vraiment la meilleure M. le Président.

- **Mme Nyssens** : de mon Collègue précédent, en fait j'allais me réjouir parce que en lisant la délibération, je me dis qu'il y a des choses qui avancent en matière de vélo, je suis peut-être un peu naïve, je n'ai pas regardé les dates, mais je trouve que c'est bien qu'il y ait une initiative de la Région et que l'on soit une des 6 communes qui répondent positivement à ces histoires-là, voilà j'apprécie.

- **Mme Smeysters** : je voulais juste faire remarquer à M. Van Gorp et lui rappeler que nous avons déjà beaucoup d'éléments dans notre plan communal de mobilité par rapport à notre politique vélo, mais ceci s'inscrit dans une démarche beaucoup plus large, non seulement à l'échelle de Bruxelles puisqu'il s'agit de 6 communes, mais également vous savez que Schaerbeek participe à un programme européen sur le changement climatique et j'ai eu l'occasion d'entendre d'autres partenaires dans d'autres pays qui sont dans le même type de processus d'évaluation de la situation cyclable si je puis dire dans la commune. c'est pour aller plus loin et pour pouvoir, sur une base plus objective, continuer d'avancer avec les nouvelles techniques d'évaluation et de faire des meilleurs choix plus tard.

**DECISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité ==- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu l'article 234 de la Nouvelle Loi Communale;  
Vu la proposition d'avenant n°1 à la convention-cadre mobilité émanant du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ci-annexée;  
Considérant que cet avenant n°1 fait référence à la convention-cadre de mobilité du 10 octobre 2006, ayant pour but d'optimiser la collaboration, en matière de mobilité, entre la Région et la commune ;  
Considérant que cet avenant a pour objet de permettre à la commune de réaliser un audit de sa politique communale en faveur des cyclistes afin d'établir un Plan Vélo Communal ;  
Considérant que cet avenant n°1 définit les engagements respectifs de la commune et de la région en vue de mener à bien l'audit et le projet de Plan Communal Vélo ;  
Vu le rapport ci-joint du Collège des Bourgmestres et Echevins en date du 17 avril 2012;  
Considérant qu'il y a lieu de faire droit aux conclusions de ce rapport;  
DECIDE : à l'unanimité  
d'approuver l'avenant n°1 à la convention-cadre mobilité entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune, la STIB et la zone de Police, ci-annexée.

DE GEMEENTERAAD

Gelet op het artikel 234 van de nieuwe Gemeentewet;  
Gelet op het voorstel van aanhangsel nr 1 aan de raamovereenkomst inzake mobiliteit, uitgaande van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in bijlage gevoegd;  
Overwegende dat dit aanhangsel nr 1 verwijst naar raamovereenkomst van mobiliteit van 10 oktober 2006 dat tot doel heeft de samenwerking inzake mobiliteit tussen het Gewest en de Gemeente te optimaliseren;  
Overwegende dat dit aanhangsel beoogt om de gemeente toe te laten een audit van het gemeentelijke fietsbeleid uit te voeren met het oog op de opmaak van een Gemeentelijk Fietsplan;  
Overwegende dat dit aanhangsel nr 1 de verbintenissen van de gemeente en het gewest vaststelt teneinde de audit en het ontwerp van Gemeentelijk gemeenschappelijke Fietsplan tot een goed einde te brengen;  
Gelet op het bijgevoegde verslag aan het College van Burgemeester en Schepenen van 17 april 2012;  
Overwegende dat het past gevolg te geven aan de besluiten van dit verslag;  
BESLUIT : met eenparigheid van stemmen  
het aanhangsel nr 1 aan de raamovereenkomst inzake mobiliteit tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Gemeente, de MIVB en de Politiezone goed te keuren.

**SERVICES GÉNÉRAUX -- ALGEMENE DIENSTEN**  
**Cabinet du Bourgmestre -- Kabinet van de Burgemeester**  
**Ordre du jour n°17 -- Agenda nr 17**

**Plan caméra sur la zone de police - Approbation**

**Plan camera op de politiezone - Goedkeuring**

- **M. le Bourgmestre** : j'ai exposé longuement ce plan lors de la commission que j'ai tenue lundi soir. Je vous rappelle qu'il s'agit du plan dont on a plusieurs fois parlé ici d'établissement sur le territoire de notre commune, dans le cadre d'un projet commun à toute la zone de police, de 66 caméras sur notre territoire communal dans un plan global qui prévoit 127 caméras avec les communes d'Evere et de Saint-Josse, caméras dites intelligentes, cela veut dire qui intègre les systèmes d'analyses d'images et d'analyses du son qui vont permettre d'attirer l'attention des opérateurs au dispatching sur certains phénomènes qui méritent une attention, puisqu'il n'y a rien de plus embêtant que de regarder une caméra et alors on s'endort, l'image va être analysée, ce peut être un accident, ce peut être un embouteillage, ce peut être une agression, ce peut être une personne qui tombe, ce peut être un groupe de gens qui s'encourent rapidement, ce peut être quelqu'un qui fait le tour d'un véhicule pour vérifier s'il est ouvert , tous

cela sont des phénomènes qu'il est possible de programmer pour que l'image s'allume et attire l'attention des opérateurs dispatching, ainsi que la mise du son : un appel au secours, un accident, un bris de vitre, ce sont des sons qui peuvent être programmés en manière telle que lorsque ces événements se produisent, les images apparaissent sur l'écran, attirent l'attention de l'opérateur qui peut alors décider si ce qu'il voit mérite ou non une intervention, sachant que la plupart des caméras, le plan est là-bas derrière, près de M. Grimberghs, plan que j'ai présenté en commission lundi soir avec tous les lieux couverts par les demandes de la zone de police. La grande majorité des caméras sont des caméras mobiles à 360° et permettant à l'opérateur selon les circonstances de zoomer, d'avancer, de regarder à gauche, de regarder à droite. L'ensemble du réseau de caméras sera couplé avec le système télé-police qui est allumé par un centre de commerçants lorsqu'ils sont agressés, des pharmacies, des librairies ou d'autres, lorsqu'il y aura un appel d'un commerçant non seulement la caméra s'allume dans le commerce mais toutes les caméras à l'entour seront programmées pour s'orienter vers le point d'où l'appel est parti afin de permettre à nos caméras de surveillance de suivre les auteurs lorsqu'ils quittent les lieux et d'organiser une meilleure prise en charge des fuyards pour mieux les retrouver. Les raisons qui ont amené la police à nous proposer l'établissement de ce plan caméras sont d'abord des raisons de surveillance du territoire, de certains points qu'il faut plus surveiller que d'autres, également de meilleure connaissance de la circulation sur le territoire, pratiquement tous les grands axes et les grands carrefours sont couverts afin que l'on puisse connaître si telle place, telle rue, tel quartier est embouteillé, telle place, telle rue, tel quartier fait l'objet d'un attroupement particulier qui mérite que l'on prenne des mesures et cela va permettre également de suivre les lignes de fuite d'un certain nombre de fuyards, d'auteurs de faits criminels ou de faits de délinquance que la police souhaite poursuivre. C'est un instrument très, très puissant de l'intervention policière mais qui n'a de sens que parce qu'il s'appuie sur une capacité d'intervention de la police, de réaction sur le terrain qui est très opérationnelle. Vous savez déjà que notre police intervient dans moins de 2 minutes sur tout lieu d'appel. S'il n'y avait que des caméras qui prenaient des images qu'on regardait 2 h. après ou 2 jours après, cela n'aurait pas beaucoup d'intérêt, l'intérêt c'est que, alertées rapidement par des phénomènes que l'on souhaite observer ou surveiller, les équipes d'intervention soient capables d'être dirigées sur les lieux avec l'aide du système de surveillance caméra pour intervenir rapidement et mettre fin aux situations qui troublent l'ordre public, qui troublent la circulation ou qui sont une menace pour des biens ou pour des personnes. Le Conseil communal est amené à émettre un avis que je souhaite positif bien entendu, le système sera géré par la police, le demandeur, l'utilisateur c'est la police et la police doit évidemment s'engager à respecter toutes les normes et les prescriptions très sévères que la Loi sur le respect de la vie privée impose aux opérateurs qui gèrent des systèmes de surveillance par caméra et toutes ces prescriptions seront impérativement respectées par la police, comme l'obligation de ne pas conserver les images au-delà d'un mois, l'obligation de signaler les lieux qui sont filmés, etc. Voilà j'ai fait court par rapport à tout le débat qu'on a eu en commission lundi soir. J'ouvre le débat à ceux qui demandent la parole.

- **Mme Durant** : vous venez de rappeler l'exposé que vous avez fait lundi, on avait d'ailleurs déjà eu une première discussion au Conseil de police au moment où on s'est doté de ce matériel de caméras. Maintenant on en est à l'emplacement et l'approbation par le Conseil communal de ces emplacements. Alors je vous dirais que pour ma part ou pour notre part, qu'on aime ou qu'on n'aime pas les caméras, je pense que c'est un instrument qui est précieux ou qui peut être utile dans une stratégie globale et a fortiori comme vous venez de le rappeler quand elle est appuyée et soutenue par un travail policier, par un travail de prévention. Je pense que ce qui est extrêmement important, c'est que l'on puisse réellement en terme de la protection de la vie privée et ce sera d'ailleurs de la responsabilité de la zone de police, nous y veillerons au Conseil de police pour ceux qui s'y trouvent, vraiment à ce que les règles qui existent dans la Loi Fédérale et qui balisent relativement bien je trouve les questions de vie privée, que ces balises soient parfaitement respectées, qu'il s'agisse de l'annonce des caméras, qu'il s'agisse de la responsabilité du traitement des images, de toute la durée de conservation de ces images. Je crois que c'est évidemment le prix à payer pour garantir un usage utile, efficace et non abusif de l'instrument caméra qui n'est jamais qu'un instrument au service d'une stratégie de la commune. voilà, je me permets d'insister, moi je ne suis pas une fan des caméras, mais en même temps je pense que quand elles sont parfois nécessaires et a fortiori si on les utilise on doit évidemment être extrêmement vigilant sur les aspects de protection de la vie privée, le respect de la Loi fédérale et y compris, j'insiste, sur le fait que parfois certaines caméras privées sont placées sur le territoire de la commune par un commerçant ou par quelqu'un qui veut observer je dirais les

alentours de son bien, ce qui est d'ailleurs totalement interdit, et je pense que là aussi cela mérite que justement les citoyens de Schaerbeek sachent, pas de toute la zone de police mais pour ceux qui nous concernent pour Schaerbeek, sachent que les seules caméras qui correspondent à la Loi Fédérale, qui les protègent sur leur vie privée, sont les caméras entre guillemets publiques et certainement pas des caméras privées placées par l'un ou l'autre qui voudrait surveiller à sa manière le pourtour de son établissement et je crois que là il y a de la vigilance à avoir également pour garantir la même application à tous.

- **Mme Nyssens** : je n'ai malheureusement pas pu assister à votre réunion de lundi mais très brièvement je voulais d'abord vous poser la question du coût. Est-ce que vous pouvez dire quel est le coût du financement de l'ensemble de ces caméras?

- **M. le Bourgmestre** : Schaerbeek met un montant de 3.019.194 €, qui est un montant qui est financé par prélèvement sur des bonis de 2010.

- **Mme Nyssens** : alors c'est une question évidemment sensible, on comprend bien le souci de la sécurité, comme l'a dit Mme Durant il y a des conditions extrêmement strictes à respecter, non seulement la Loi caméras de 2009 mais la Loi comme telle sur la vie privée. On entend très régulièrement dans l'opinion publique ou dans la presse ces réactions en disant attention le monde change et on doit contrôler, mais il faut toujours être extrêmement vigilant pour que la vie privée soit préservée. J'avais une 2ème question : est-ce que notre délibération doit être transmise à la commission de la vie privée ? D'abord je note que notre délibération doit être motivée, je ne sais pas comment vous proposez de motiver notre délibération, parce que la Loi le prévoit et je crois que c'est important de dire pourquoi on va dire oui à cette proposition faite si j'ai bien compris par le Chef de Corps qui a motivé avec chaque fois 3 mots en parallèle aux lieux visés, il indique que c'est soit pour des raisons d'ordre public, soit pour des raisons de sécurité, soit pour des raisons de nuisance qu'il propose une caméra aux lieux dits. J'ai une seule question : quand on dit nuisance, est-ce que vous pouvez m'expliquer un peu ce que cela veut dire parce que c'est un terme excessivement général. Moi je veux bien dire que l'on met une caméra à tel carrefour parce que non seulement il y a des problèmes de circulation et la circulation est une des motivations dans beaucoup des lieux que vous indiquez, mais dans certaines cases des 65 postes on indique ordre public, sécurité, nuisance. Alors je ne voudrais pas non plus que les nuisances ce soient des petites histoires parce qu'on ne met pas des caméras j'ai envie de dire dans des lieux où il n'y a que des petits dérangements et là je voudrais m'assurer que le mot nuisance a une connotation bien précise. Voilà, alors je me souviens d'un débat démocratique schaarbeekois sur les caméras et sur l'opportunité justement de placer des caméras dans notre commune. Je crois qu'effectivement elles sont nécessaires à certains endroits, nous n'avons pas choisi les lieux, c'est la liste visée par la police qui nous fait cette proposition, elle me semble opportune et c'est bien un discours maintenant d'opportunité dans notre commune de dire oui, du moment qu'on respecte les 2 lois, il faut encore choisir en opportunité sur les lieux schaarbeekois, là où il faut mettre les caméras. C'est vrai que il y a beaucoup de problèmes de circulation ok, pour les problèmes d'ordre public et de nuisance, j'avoue que je fais un peu confiance au Corps de police qui connaît mieux la situation et qui a les éléments en mains pour juger que dans tel endroit il y a vraiment un problème d'ordre public, je vous remercie.

- **Mme Vriamont** : Ik wil mij ook excuseren dat ik niet op uw commissie aanwezig kon zijn. Ik betreur ook het feit dat we nu pas de lijst op onze bank krijgen en dat er in de stukken die wij vooraf hebben gekregen, dit stuk er niet tussen zat. Ik zit zelf niet in de Politieraad, maar ik wil hopen dat dit voorstel daar grondiger ter discussie is geweest. Louter ter informatie wou ik toch wel weten of het voorstel en de lijst die hier ter tafel ligt, op wat die gebaseerd is? Is dat op basis van het veiligheidsplan dat de politie moet opstellen? Welke analyse van het terrein is er gebeurd om deze plaatsen voor te stellen? En dan, een technisch vraagje, wat is het verschil tussen een vaste camera en een 'dome'? IK vermoed dat een vaste camera een traditionele camera is en een 'dome' die intelligente camera's zijn. Ik wou ook nog weten, met betrekking tot de lijst of het College daar nog aanpassingen aangebracht heet ten opzichte van het voorstel uit de politiezones is gekomen en hetgeen hier ter tafel ligt. Ik wou tot slot weten van hoe men binnen de politie gaat de controle organiseren dat het beeldmateriaal dat verzameld wordt effectief gebruikt wordt waarvoor het bedoeld is. Welke beveiligingsmechanisme gaat men op poten zetten?

- **M. Köksal** : nous nous réjouissons après 2 années de débat, de travail au sein de la zone de police, nous puissions enfin réaliser notre zone et la couverture de notre zone par la présence de 66 caméras supplémentaires aux 5 pré-existantes. Juste pour rappel, oui il y a une certaine inquiétude concernant la vie privée mais je crois que les ont été prises pour respecter la vie

privée de nos concitoyens. Pour rappel, en 2009 notre zone connaissait moins de 5.000 braquages ou plutôt cambriolages au sein des maisons. En 2011, ce chiffre a atteint plus de 10.000, c'est-à-dire que la présence de caméras va pouvoir également limiter le nombre de cambriolages qui se font dans les domiciles ces dernières années et qui ont explosé par rapport à d'autres criminalités qui ont par contre diminué. Pour rappel, nous avons connu également ces dernières semaines un nombre invraisemblable de braquages qui ont atteint, je pense en moins de 6 semaines, un nombre de 20 : braquages à mains armées au niveau des petits commerces ou au niveau de grandes surfaces. Les caméras ne vont pas remplacer les policiers qui doivent être continuellement présents sur le terrain, mais sera un outil pour ces derniers pour pouvoir intervenir plus rapidement et à long terme diminuer ce nombre d'attaques. A côté de cela, il y a également le nombre croissant et augmentant du problème de trafic que nous connaissons, que Schaerbeek est une des communes où il y a un transit important au point de vue circulation de transit, qu'au niveau même de Schaerbeek chaque année le nombre d'immatriculation est en augmentation constante et sera un outil supplémentaire pour pouvoir gérer et intervenir plus rapidement en amont et en aval de tout ce genre de problèmes et nous sommes contents qu'enfin au cours de cette année certaines caméras pourront déjà être opérationnelles, nous l'espérons, pour les mois d'été où il y a justement généralement un nombre invraisemblable de cambriolages suite aux départs en vacances et qu'en fin d'année, elles seront toutes opérationnelles. Je vous remercie.

- **M. Courtheoux** : j'ai une question tout à fait marginale, je souhaitais savoir si au sein de la police, il y a quelqu'un qui avait été nommément désigné pour l'application de ce plan.

- **M. le Bourgmestre** : bien, je vous remercie de vos différentes interventions. D'abord vous dire que moi je n'ai jamais dit, enfin je ne suis pas un fana pur et dur des caméras en pensant que les caméras vont résoudre tous les problèmes de la terre. Les caméras sont une demande de notre zone de police et jusqu'à présent on est je pense assez fier et assez content de notre zone de police puisque la criminalité par habitant a quand même diminué de 30 % en 10 ans. Ce n'est quand même pas rien, on est une des zones de police où la diminution a été la plus importante d'une manière globale et sur une longue période et je crois que tout le monde loue de la qualité du travail de notre police et l'attention qu'elle porte au respect des lois, des règlements et du respect qu'elle a à l'égard de la population qu'elle sert. La police considère que l'utilisation de caméras lui permettra d'améliorer son efficacité. Étant plus capable de surveiller certaines zones du territoire, notamment pour la gestion de la circulation comme on vient de le rappeler. Quand on appelle la police en urgence pour dire il y a un embouteillage place Dailly, il faut intervenir. Vous envoyez 2 patrouilles et peut-être qu'elles rentrent dans l'embouteillage et qu'elles se coincent dedans. Si par contre le dispatcheur sait vérifier que tel accès est plus aisé qu'un autre, il sait envoyer la bonne patrouille au bon endroit. Cela permet d'améliorer la qualité de l'intervention pour une question de circulation. Même chose pour le maintien de l'ordre : s'il y a une manifestation sur le territoire de la commune de Schaerbeek, on peut le suivre et au dispatching, le Commissaire en Chef ou le Commissaire qui gère l'opération dispose d'informations plus complètes, plus pertinentes qui lui permettent d'éviter une confrontation inutile entre policiers et manifestants et d'assurer un meilleur travail, une meilleure présence sur le terrain de la police, ou au contraire d'anticiper les débordements, si des gens quittaient la manifestation pour aller dans des quartiers où ils ne doivent pas aller. Tout cela permet d'améliorer la qualité de l'intervention de la police en matière de circulation, en matière de maintien de l'ordre, mais aussi en matière de sécurisation. M. Köksal a fait référence à la vague de vols à main armée qu'on a connue au mois de février, 20 petits vols à mains armées mais 20 vols quand même sur un seul mois, du jamais vu, la police est rapidement intervenue en doublant le nombre de patrouilles, en dédiant une brigade judiciaire spécialisée rien que là-dessus pendant une trentaine de jours et est parvenue au bout d'un mois, d'abord à réduire la délinquance sur le territoire de la commune de plus de 30 % en un mois, vu qu'on avait multiplié le nombre de policiers sur le terrain, mais aussi est parvenue grâce aux enquêteurs judiciaires à arrêter 8 personnes qui sont responsables semble-t-il de 15 de ces vols à mains armées. Mais il est évident que si nous avions disposé d'un réseau de caméras, on aurait pu être beaucoup plus rapide car on aurait disposé d'images bien plus précises, bien plus complètes sur les auteurs de faits qui parfois étaient décrits selon l'émotion de la personne agressée de manière imparfaite, incomplète, ne permettant pas rapidement l'identification, ni de suivre leur trajet de fuite. Et c'est une aide à l'intervention de la police. Les caméras ne remplacent pas les policiers. Aucune caméra ne remplace un policier. Une caméra n'est qu'une aide à des policiers présents, nombreux sur le terrain et c'est parce que nous disposons d'une police présente sur le terrain avec un grand nombre de patrouilles, avec une gestion par GPS

de là où ils sont du dispatching qu'on sait orienter la bonne patrouille sur le bon endroit et intervenir toujours au meilleur moment le plus rapidement possible lorsqu'il y a un appel d'urgence pour aider quelqu'un qui est agressé ou n'importe quel phénomène qui exige une intervention policière. Je vais rappeler aussi que cet engagement de placer des caméras est un engagement que nous avons pris, la majorité en 2006 dans l'accord de majorité, un engagement que nous avons pris, sur lequel on travaille depuis 3 ans et je dois remercier en particulier Cécile Jodogne qui a beaucoup fait avancer ce dossier ces dernières années et vous confirmer que le réseau de câblage est déjà en train d'être placé à travers différents chantiers que font des opérateurs tiers, on en profite pour placer les câblages du réseau de caméras policiers, nous placerons les premières caméras j'espère avant l'été et nous espérons que nos caméras seront toutes installées pour, je ne vais pas dire fin 2012, début 2013 afin que le réseau soit totalement opérationnel. Pour répondre à vos questions précises, Mme Durant rappelait la question des caméras privées sur l'espace public, elles sont interdites par la Loi. La Loi interdit quiconque ou la Loi n'autorise que le service de police à placer des caméras sur l'espace public. Les personnes privées ne peuvent placer des caméras qu'à des conditions très sévères qu'il faudra vérifier, seulement pour filmer leur établissement, leur commerce et il faudra que dans les années qui viennent, nous fassions un meilleur contrôle de ces caméras sur espaces privés afin d'éviter qu'elles ne débordent sur l'espace public et la police sera invitée à assurer un contrôle de ce type de caméra privée. A Mme Nyssens, je réponds que la Loi prévoit que l'utilisateur des caméras, en l'occurrence ici la police, informera la commission de la vie privée de toutes les modalités de son réseau, de l'avis positif du Conseil communal, de l'avis du Commissaire en Chef, et devra se plier à la Loi. J'ai ici avec moi le texte de la Loi, la Loi qui a été modifiée en 2009 et j'ai même le texte très complet de l'avis de la commission de la vie privée qui est très complet, qui fixe toute une série de normes et de règles qui a été abondamment lu et par le service de police pour les respecter pleinement. Quant à la question de la motivation : alors si vous regardez la carte attentivement, vous verrez que pratiquement tous les grands axes ou grands carrefours font l'objet d'une caméra, la motivation là elle est d'abord et principalement la circulation et la surveillance générale du territoire puisque c'est là qu'il pourrait y avoir des attroupements. Et puis il y a toute une série d'endroits qui sont des lieux, plutôt des places, places publiques ou quelques rues qui y mènent, qui sont des lieux où il y a une forte densité de population et où il y a d'après les rapports de police un peu plus de phénomènes de type délinquant ou criminel qui se produisent. Je vais vous avouer que le rapport initial que la police m'avait envoyé était beaucoup plus précis sur tel ou tel quartier, rue, place. J'ai pensé qu'il n'était pas judicieux de transmettre cette information publiquement et j'ai demandé avec le Commissaire en Chef que le rapport soit un peu plus neutre, d'abord pour ne pas stigmatiser un phénomène qui serait passager, qui ne durerait peut-être pas, et pour ne pas donner un sentiment d'insécurité qui n'a pas lieu d'être, parce que même s'il y a parfois un peu de vol à tel endroit, ou un petit attroupement bizarre, ce ne sont pas des choses qui sont permanentes et récurrentes mais ce sont des points d'attention sur lesquels la police estime nécessaire de mettre des caméras. Si vous regardez la carte, pratiquement toutes les places publiques ont une caméra et plus dans les quartiers où il y a une forte densité de populations et moins dans les endroits où il y a très peu de passage, c'est le passage, c'est le fait qu'il y a beaucoup d'activités qui justifie le placement de ces caméras et c'est principalement cela. La plupart des caméras sont à 360°, c'est une question de faire des économies. On peut avec une caméra 360° regarder dans tel sens, tel sens, tel sens, la caméra tournera, les images sont analysées en permanence, il y a un phénomène d'attention : la caméra s'arrête et observera le phénomène plus longtemps et elles sont pilotables par le dispatching. S'il observe un phénomène il peut alors comme un stick entre guillemets, aller zoomer, aller tourner pour observer mieux un phénomène et mettre ensemble les images de 2-3 caméras qui montreraient avec des angles différents une même place, un même quartier, un même boulevard. pour la protection de la vie privée de la procédure, je vous confirme que la police a étudié ça dans le détail, va la respecter intégralement, le responsable c'est le Commissaire en Chef, c'est la police, la Loi impose que toute personne qui a accès à ces images est soumis au secret professionnel et ce sera très strictement surveillé et contrôlé. Ce sont les dispatcheurs, ceux qui répondent au téléphone du dispatching central de la police qui surveillent déjà les images de télé-police, des commerçants qui appellent, ils sont soumis à la même condition de protection de la vie privée, du secret professionnel, dans ce cas-là on n'a jamais eu de problème jusqu'à présent, il n'y a pas de raison qu'il y en ait plus demain et le Commissaire en Chef est très

attentif au respect des règles et des procédures. Juste un petit commentaire, les chiffres qu'a cité M. Köksal couvrent, 10.000 environ, couvrent le nombre de vols, pas le nombre de braquages, et le concept vol c'est le concept, la catégorie dans laquelle on retrouve 50 % des faits mesurés, c'est dans tout le pays c'est comme ça, 50 %, vols ça va aussi bien du vol à mains armées, que du bris de vitre d'une voiture et on vole un ordinateur, que du vol ou cambriolage dans les maisons, que du vol à l'étalage, que quelqu'un qui dans son bureau constate que son portefeuille a disparu, tout ça c'est des vols, 10.000 ce n'est pas des braquages et ce ne sont pas des cambriolages, c'est parfois un peu moins que ça. Voilà et M. Courtheoux, j'ai répondu à votre question ? Je ne sais pas si ça soulève encore d'autres questions, d'autres remarques.

- **Mme Vriamont** : Ik had gevraagd of er wijzigingen waren opgetreden die aangevraagd werden door het College?

- **M. le Bourgmestre** : c'est une caméra rotative et elle sera dans l'axe van Vollenhoven, axe entrée du parc Josaphat, axe Azalée dans les 2 sens.

- **M. Dönmez** : j'ai jeté un petit coup d'œil sur les différents emplacements des caméras qui ont été choisis par la zone et par le Chef de zone, j'ai bien suivi vos explications sur les différents paramètres et les choix qui ont poussé à choisir ces endroits-là, mais j'ai quand même une petite question que vous pourrez éventuellement relier ou je le ferai au prochain Conseil de police, c'est qu'effectivement vous parlez de densité de populations et je vois ici que dans le quartier Gaucheret, on a juste une seule caméra qui se situe entre la rue Gaucheret et la rue Gendebien et de la place Liedts jusqu'à la limite de Schaerbeek à la rue Masui, de la place Pavillon jusqu'à la gare du Nord on n'en a pas

- **M. le Bourgmestre** : allez voir la carte, allez voir la carte qui est là derrière, vous verrez dans ce quartier-là notamment sur la rue qui est le long du chemin de fer, Aerschot, allez voir la carte, vous aurez une image plus claire sur la carte puisque la carte montre les zones couvertes par l'angle des caméras et ce quartier a son lot de caméras, rassurez-vous, il n'est pas oublié.

- **M. Dönmez** : je veillerai à ça M. le Bourgmestre.

- **M. le Bourgmestre** : merci. Et je vais répondre à M. Courtheoux : le policier qui est responsable de ce projet, c'est le Commissaire Dauchy, qui est responsable de toute la technologie au sein de la zone, qui a fait les installations aussi bien de téléphonie que de télé-police et autres, c'est un grand spécialiste de la question et qui donne toutes garanties, d'autres zones nous l'envient et lui demandent parfois conseil pour leurs installations électroniques et technologiques. Voilà, s'il n'y a plus de questions, je propose que l'on poursuive l'ordre du jour.

#### **DECISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité ==- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

Vu la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance et en particulier son article 5 § 2.

Vu la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel visant à protéger le citoyen contre toute utilisation abusive de ses données à caractère personnel.

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment son article 135.

Vu la recommandation émise par la commission de la protection de la vie privée, sur les diverses possibilités d'application de la surveillance par caméras (CO-AR-2011-011).

Vu l'étude de sécurité et d'efficience réalisée par la police zonale.

Vu l'approbation émise par le Collège des Bourgmestre et Echevins en sa séance du 17 avril 2012, quant à l'installation de caméras de surveillance sur la commune de Schaerbeek.

Considérant qu'il y a lieu de faire droit de cette proposition.

DECIDE : à l'unanimité  
D'aviser favorablement l'installation de caméra de surveillance dans les quartiers suivants :

<b>Schaerbeek Schaarbeek</b>		
Type cam	Lieu caméra Cameraplaats	Motivation Motivatie
Dôme Dome	Rue Royale Sainte-Marie à l'hauteur Place Lehon Koninklijke Sinte-Mariastraat ter hoogte van Lehonplein	Circulation;ordre public et sécurité;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Place Lehon à l'hauteur rue Renkin Lehonplein ter hoogte van Renkinstraat	Ordre public et sécurité;nuisances Openbare orde en veiligheid;overlast
Fixe Vast	Place Lehon à l'hauteur rue Renkin Lehonplein ter hoogte van Renkinstraat	Ordre public et sécurité;nuisances Openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Rue de Brabant à l'hauteur Place Liedts Brabantstraat ter hoogte van Leidtsplein	Circulation;ordre public et sécurité, nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid, overlast
Dôme Dome	Rue de Brabant à l'hauteur Rue de Quatrecht Brabantstraat ter hoogte van Kwatrechtstraat	Circulation;ordre public et sécurité, nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid, overlast
Dôme Dome	Coin Place Colignon-Rue Verwée Hoek Colignonplein-Verwéestraat	Circulation;ordre et sécurité publique, nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid, overlast
Dôme Dome	Coin Place Colignon-Rue Quinaux Hoek Collignonplein-Quinauxstraat	Circulation;ordre et sécurité publique, nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid, overlast
Fixe Vast	Coin Place Colignon-Rue Royale Sainte-Marie Hoek Colignonplein-Koninklijke Sinte-Mariastraat	Circulation;ordre et sécurité publique, nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid, overlast
Fixe Vast	Coin Chaussée de Haecht-Rue Verwée Hoek Haachtsesteenweg- Verwéestraat	Ordre public et sécurité;nuisances;circulation Openbare orde en veiligheid;overlast; verkeer
Dôme Dome	Coin Chaussée de Haecht-Rue Verwée Hoek Haachtsesteenweg- Verwéestraat	Ordre public et sécurité;nuisances;circulation Openbare orde en veiligheid;overlast; verkeer
Dôme Dome	Coin Chaussée de Haecht-Rue Vogler Hoek Haachtsesteenweg- Voglerstraat	Ordre public et sécurité;nuisances;circulation Openbare orde en veiligheid;overlast; verkeer
Dôme Dome	Carrefour Rue Joseph Brand-Rue Vogler-Rue Ernest Discailles Kruispunt Joseph Brandstraat- Voglerstraat-Ernest Discaillesstraat	Ordre public et sécurité;nuisances;circulation Openbare orde en veiligheid;overlast; verkeer
Dôme Dome	Place Houffalize coin avec Rue Jérusalem Houffalizeplein hoek met Jerusalemstraat	Ordre public et sécurité;nuisances;circulation Openbare orde en veiligheid;overlast; verkeer

Dôme Dome	Coin Rue Quinaux-Rue des Ailes Hoek Quinaxstraat-Vleugelsstraat	Ordre publique et sécurité;nuisances;circulation Openbare orde en veiligheid;overlast; verkeer
Fixe Vast	Coin Rue Quinaux-Rue des Ailes Hoek Quinaxstraat-Vleugelsstraat	Ordre publique et sécurité;nuisances;circulation Openbare orde en veiligheid;overlast;verkeer
Dôme Dome	Coin Avenue des Azalées-Avenue P. Deschanel Hoek Azalealaan-P.Deschanellaan	Circulation;ordre publique et sécurité; nuissances,circulation Verkeer;openbare orde en veiligheid; overlast, verkeer
Dôme Dome	Coin Place E. Verboekhoven- Avenue Princesse Elisabeth Hoek E.Verboekhovenplein-Princess Elisabethlaan	Circulation;ordre publique et sécurité;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Place E.Verboekhoven entre Rue Metsys et Rue Waelhem E.Verboekhovenplein tussen Metsysstraat en Waelhemstraat	Circulation;ordre publique et sécurité;nuisances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Place E.Verboekhoven coin Rue Van Oost E.Verboekhovenplein hoek Van Oostlaan	Circulation;ordre publique et sécurité;nuisances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Place Princesse Elisabeth à l'hauteur de la gare Princesse Elisabethplein ter hoogte van het station	Ordre publique et sécurité;nuisances Openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Place Stephenson Stephensonplein	Ordre publique et sécurité;nuisances Openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Carrefour Rue Walckiers-Rue Chaumontel-Rue Stroobants Kruispunt Walckiersstraat- Chaumontelstraat-Stroobantsstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;proximité de l'école Verkeer;openbare orde en veiligheid;nabijheid van school
Dôme Dome	Place Terdelt à l'hauteur Complex Sportif Terdelt ter hoogte van ingang sportcomplex	Ordre et sécurité publique;vandalisme, Openbare orde en veiligheid,vandalisme,
Dôme Dome	Terdelt intérieur Complex sportif Terdelt intern Sportcomplex	Ordre et sécurité publique;vandalisme, Openbare orde en veiligheid,vandalisme,
Dôme Dome	Chaussée de Louvain à l'hauteur de la Place Dailly Leuvensesteenweg ter hoogte van Daillyplein	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Avenue Chazal à l'hauteur de la Place Dailly Chazallaan ter hoogte van Daillyplein	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Place de la Patrie coin Avenue Chazal Vaderlandsplein hoek Chazallaan	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Coin Place des Bienfaiteurs-Avenue Rogier Hoek Weldoenersplein-Rogierlaan	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Coin place des Bienfaiteurs-Rue Godfroid Devreese Hoek Weldoenersplein-Godfroid Devreesestraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast

Dôme Dome	Coin place des Chasseurs Ardennais-Avenue Leon Mahillon Hoek Jagersplein-Leon Mahillonlaan	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Coin Avenue Dailly-Avenue Rogier Hoek Daillylaan-Rogierlaan	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Place Colonel Bremer à hauteur Rue Hartan Colonel Bremerplein ter hoogte van Hartanstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Place de la Reine coin Chaussée de Haecht Koninginneplein hoek Haachtsesteenweg	Circulation; ordre et sécurité publique;nuisances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Place de la Reine coin rue Royale Sainte-Marie Koninginneplein hoek Koninklijke Sinte-Mariestraat	Circulation; ordre et sécurité publique;nuisances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Place de la Reine coin Rue Royale Koninginneplein hoek Koningsstraat	Circulation; ordre et sécurité publique;nuisances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Coin Rue Josaphat-Rue L'Olivier Hoek Josephastraat-Olivierstraat	Ordre et sécurité publique;nuisances Openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Rue d'Aerschot entre Rue de Brabant et Rue Allard Aarschotstraat tussen Brabantstraat en Allardstraat	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Rue d'Aerschot entre Rue Allard et Rue de Quatrecht Aarschotstraat tussen Allardstraat en Kwatrechtstraat	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Coin Rue d'Aerschot-Rue de Quatrecht Hoek Aarschotschot-Kwatrechtstraat	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Rue d'Aerschot à l'hauteur de Rue d'Hoogvorst Aarschotstraat ter hoogte van Hoogvorststraat	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Coin Rue d'Aerschot-Avenue de la Reine Hoek Aarschotstraat-Koninginnelaan	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Rue d'Aerschot à l'hauteur de Rue Liedts Aarschotstraat ter hoogte van Liedtsestraat	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Place Liedts coin Rue Gallait Liedtseplein hoek Gallaitstraat	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Centre Place Liedts Centraal Liedtseplein	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Coin Rue Gaucheret-Rue Gendebien Hoek Gaucheretstraat- Gendebienstraat	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Coin Avenue Rogier-Chaussée de Haecht Hoek Rogierlaan-Haachtsesteenweg	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast

Dôme Dome	Boulevard Lambermont sur le pont de la Chaussée de Haecht Lambermontlaan op de brug boven de Haachtsesteenweg	Circulation;ordre et sécurité publique Verkeer;openbare orde en veiligheid
Dôme Dome	Boulevard Lambermont carrefour avec Avenue L. Bertrand Lambermontlaan kruispunt met L. Bertrandlaan	Circulation;ordre et sécurité publique Verkeer;openbare orde en veiligheid
Dôme Dome	Boulevard Lambermont carrefour Avenue Chazal-Avenue G. Latinis Lambermontlaan kruispunt Chazallaan-G.Latinislaan	Circulation;ordre et sécurité publique Verkeer;openbare orde en veiligheid
Dôme Dome	Boulevard Lambermont carrefour avec Avenue Princess Elisabeth (N) Lambertmontlaan kruispunt met Princess Elisabethlaan (N)	Circulation;ordre et sécurité publique Verkeer;openbare orde en veiligheid
Dôme Dome	Boulevard Lambermont carrefour avec Avenue Princess Elisabeth (S) Lambertmontlaan kruispunt met Princess Elisabethlaan (Z)	Circulation;ordre et sécurité publique Verkeer;openbare orde en veiligheid
Dôme Dome	Coin Chaussée d'Helmet-Rue Charles Meert Hoek Helmetsesteenweg-Charles Meertstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Coin Chaussée d'Helmet-Avenue Huart Hamoir Hoek Helmetsesteenweg-Huart Hamoirlaan	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Chaussée d'Helmet à l'hauteur Rue du Foyer Schaerbeekois Helmetsesteenweg ter hoogte van Schaerbeekse Haardstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Coin Chaussée d'Helmet à l'hauteur de rue Waelhem Hoek Helmetsesteenweg ter hoogte van Waelhemstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Carrefour Chaussée d'Helmet-Rue Général Eenens-Avenue Voltaire Kruispunt Helmetsesteenweg-Général Eenensstraat-Voltairelaan	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Place d'Helmet coin Rue R.Vandevelde Helmetseplein hoek R.Vandeveldestraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Coin Chaussée de Haecht-Rue Tilleul Hoek Haachtsesteenweg-Lindestraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Boulevard Reyers face Avenue de l'Opale (Agoria) Reyerslaan tegenover Opaallaan (Agoria)	Ordre et sécurité publique;nuisances Openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Avenue de Roodebeek face au numéro 66 Roodebeeklaan tegenover nummer 66	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Coin Rue Marbotin-Rue de l'Agriculture Hoek Marbotinstraat-Landbouwstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;

Dôme Dome	Coin Chaussée d'Haecht-Rue de l'Agriculture Hoek Haachtsesteenweg-Landbouwstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Chaussée de Haecht à l'hauteur Rue G.Raymaekers Haachtsesteenweg ter hoogte van G.Reaymaekersstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;verschillende diefstallen
Dôme Dome	Sur la tour RTB Op RTB-toren	Circulation Verkeer
Dôme Dome	Centre Place Meyser Centraal Meiserplein	Circulation Verkeer
Dôme Dome	Carrefour Rue des Palais-Rue du Pavillon Kruispunt Paleizenstraat-Paviljoenstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast

## DE GEMEENTERAAD

Gelet op de wet van 21 maart 2007 tot regeling van de plaatsing en het gebruik van bewakingscamera's en in bijzonder haar artikel 5 §2.

Gelet op de wet van 8 december 1992 tot bescherming van de persoonlijke levenssfeer ten opzichte van de verwerking van persoonsgegevens.

Gelet op de nieuwe gemeentewet en in het bijzonder haar artikel 135.

Gelet op de aanbeveling uit eigen beweging inzake de diverse toepassingsmogelijkheden van camerabewaking (CO-AR-2011-011).

Gelet op de veiligheid en doeltreffendheidstudie uitgevoerd door de zonale politie gegeven.

Gelet op de goedkeuring van het College van burgemeester en schepenen in zijn vergadering van 17 april 2012, aangaande het plaatsen van camera's op het grondgebied van Schaarbeek.

Overwegende dat er mag worden van dit voorstel.

BESLUIT : met eenparigheid van stemmen

Hoogte te stellen van de installatie van de camera van het toezicht gunstig op de volgende gebieden :

<b>Schaerbeek Schaerbeek</b>		
Type cam	Lieu caméra Cameraplaats	Motivation Motivatie
Dôme Dome	Rue Royale Sainte-Marie à l'hauteur Place Lehon Koninklijke Sinte-Mariastraat ter hoogte van Lehonplein	Circulation;ordre publique et sécurité;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Place Lehon à l'hauteur rue Renkin Lehonplein ter hoogte van Renkinstraat	Ordre publique et sécurité;nuisances Openbare orde en veiligheid;overlast
Fixe Vast	Place Lehon à l'hauteur rue Renkin Lehonplein ter hoogte van Renkinstraat	Ordre publique et sécurité;nuisances Openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Rue de Brabant à l'hauteur Place Liedts Brabantstraat ter hoogte van Leidtsplein	Circulation;ordre publique et sécurité, nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid, overlast
Dôme Dome	Rue de Brabant à l'hauteur Rue de Quatrecht Brabantstraat ter hoogte van Kwatrechtstraat	Circulation;ordre publique et sécurité, nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid, overlast

Dôme Dome	Coin Place Colignon-Rue Verwée Hoek Colignonplein-Verwéestraat	Circulation;ordre et sécurité publique, nuissances Verkeer;openbare orde en veiligheid, overlast
Dôme Dome	Coin Place Colignon-Rue Quinaux Hoek Collignonplein-Quinauxstraat	Circulation;ordre et sécurité publique, nuissances Verkeer;openbare orde en veiligheid, overlast
Fixe Vast	Coin Place Colignon-Rue Royale Sainte-Marie Hoek Colignonplein-Koninklijke Sinte-Mariastraat	Circulation;ordre et sécurité publique, nuissances Verkeer;openbare orde en veiligheid, overlast
Fixe Vast	Coin Chaussée de Haecht-Rue Verwée Hoek Haachtsesteenweg- Verwéestraat	Ordre publique et sécurité;nuissances;circulation Openbare orde en veiligheid;overlast; verkeer
Dôme Dome	Coin Chaussée de Haecht-Rue Verwée Hoek Haachtsesteenweg- Verwéestraat	Ordre publique et sécurité;nuissances;circulation Openbare orde en veiligheid;overlast; verkeer
Dôme Dome	Coin Chaussée de Haecht-Rue Vogler Hoek Haachtsesteenweg- Voglerstraat	Ordre publique et sécurité;nuissances;circulation Openbare orde en veiligheid;overlast; verkeer
Dôme Dome	Carrefour Rue Joseph Brand-Rue Vogler-Rue Ernest Discailles Kruispunt Joseph Brandstraat- Voglerstraat-Ernest Discaillesstraat	Ordre publique et sécurité;nuissances;circulation Openbare orde en veiligheid;overlast; verkeer
Dôme Dome	Place Houffalize coin avec Rue Jérusalem Houffalizeplein hoek met Jerusalemstraat	Ordre publique et sécurité;nuissances;circulation Openbare orde en veiligheid;overlast; verkeer
Dôme Dome	Coin Rue Quinaux-Rue des Ailes Hoek Quinaxstraat-Vleugelsstraat	Ordre publique et sécurité;nuissances;circulation Openbare orde en veiligheid;overlast; verkeer
Fixe Vast	Coin Rue Quinaux-Rue des Ailes Hoek Quinaxstraat-Vleugelsstraat	Ordre publique et sécurité;nuissances;circulation Openbare orde en veiligheid;overlast;verkeer
Dôme Dome	Coin Avenue des Azalées-Avenue P. Deschanel Hoek Azalealaan-P.Deschanellaan	Circulation;ordre publique et sécurité; nuissances,circulation Verkeer;openbare orde en veiligheid, overlast, verkeer
Dôme Dome	Coin Place E. Verboekhoven- Avenue Princesse Elisabeth Hoek E.Verboekhovenplein-Princess Elisabethlaan	Circulation;ordre publique et sécurité;nuissances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Place E.Verboekhoven entre Rue Metsys et Rue Waelhem E.Verboekhovenplein tussen Metsysstraat en Waelhemstraat	Circulation;ordre publique et sécurité;nuissances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Place E.Verboekhoven coin Rue Van Oost E.Verboekhovenplein hoek Van Oostlaan	Circulation;ordre publique et sécurité;nuissances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Place Princesse Elisabeth à l'hauteur de la gare Princesse Elisabethplein ter hoogte van het station	Ordre publique et sécurité;nuissances Openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Place Stephenson Stephensonplein	Ordre publique et sécurité;nuissances Openbare orde en veiligheid;overlast

Dôme Dome	Carrefour Rue Walckiers-Rue Chaumontel-Rue Stroobants Kruispunt Walckiersstraat- Chaumontelstraat-Stroobantsstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;proximité de l'école Verkeer;openbare orde en veiligheid;nabijheid van school
Dôme Dome	Place Terdelt à l'hauteur Complex Sportif Terdelt ter hoogte van ingang sportcomplex	Ordre et sécurité publique;vandalisme, Openbare orde en veiligheid,vandalisme,
Dôme Dome	Terdelt intérieur Complex sportif Terdelt intern Sportcomplex	Ordre et sécurité publique;vandalisme, Openbare orde en veiligheid,vandalisme,
Dôme Dome	Chaussée de Louvain à l'hauteur de la Place Dailly Leuvensesteenweg ter hoogte van Daillyplein	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Avenue Chazal à l'hauteur de la Place Dailly Chazallaan ter hoogte van Daillyplein	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Place de la Patrie coin Avenue Chazal Vaderlandsplein hoek Chazallaan	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Coin Place des Bienfaiteurs-Avenue Rogier Hoek Weldoenersplein-Rogierlaan	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Coin place des Bienfaiteurs-Rue Goidfroid Devreese Hoek Weldoenersplein-Godfroid Devreesestraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Coin place des Chasseurs Ardennais-Avenue Leon Mahillon Hoek Jagersplein-Leon Mahillonlaan	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Coin Avenue Dailly-Avenue Rogier Hoek Daillylaan-Rogierlaan	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Place Colonel Bremer à hauteur Rue Hartan Kolonel Bremerplein ter hoogte van Hartanstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Place de la Reine coin Chaussée de Haecht Koninginneplein hoek Haachtsesteenweg	Circulation; ordre et sécurité publique;nuisances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Place de la Reine coin rue Royale Sainte-Marie Koninginneplein hoek Koninklijke Sinte-Mariestraat	Circulation; ordre et sécurité publique;nuisances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Place de la Reine coin Rue Royale Koninginneplein hoek Koningsstraat	Circulation; ordre et sécurité publique;nuisances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Coin Rue Josaphat-Rue L'Olivier Hoek Josephastraat-Olivierstraat	Ordre et sécurité publique;nuisances Openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Rue d'Aerschot entre Rue de Brabant et Rue Allard Aarschotstraat tussen Brabantstraat en Allardstraat	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;

Dôme Dome	Rue d'Aerschot entre Rue Allard et Rue de Quatrecht Aarschotstraat tussen Allardstraat en Kwatrechtstraat	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Coin Rue d'Aerschot-Rue de Quatrecht Hoek Aarschotschot-Kwatrechtstraat	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Rue d'Aerschot à l'hauteur de Rue d'Hoogvorst Aarschotstraat ter hoogte van Hoogvorststraat	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Coin Rue d'Aerschot-Avenue de la Reine Hoek Aarschotstraat-Koninginnelaan	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Rue d'Aerschot à l'hauteur de Rue Liedts Aarschotstraat ter hoogte van Liedtsestraat	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Place Liedts coin Rue Gallait Liedtseplein hoek Gallaitstraat	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Centre Place Liedts Centraal Liedtseplein	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Coin Rue Gaucheret-Rue Gendebien Hoek Gaucheretstraat- Gendebienstraat	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dome	Coin Avenue Rogier-Chaussée de Haecht Hoek Rogierlaan-Haachtsesteenweg	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Boulevard Lambermont sur le pont de la Chaussée de Haecht Lambermontlaan op de brug boven de Haachtsesteenweg	Circulation;ordre et sécurité publique Verkeer;openbare orde en veiligheid
Dôme Dome	Boulevard Lambermont carrefour avec Avenue L. Bertrand Lambermontlaan kruispunt met L. Bertrandlaan	Circulation;ordre et sécurité publique Verkeer;openbare orde en veiligheid
Dôme Dome	Boulevard Lambermont carrefour Avenue Chazal-Avenue G. Latinis Lambermontlaan kruispunt Chazallaan-G.Latinislaan	Circulation;ordre et sécurité publique Verkeer;openbare orde en veiligheid
Dôme Dome	Boulevard Lambermont carrefour avec Avenue Princess Elisabeth (N) Lambermontlaan kruispunt met Princess Elisabethlaan (N)	Circulation;ordre et sécurité publique Verkeer;openbare orde en veiligheid
Dôme Dome	Boulevard Lambermont carrefour avec Avenue Princess Elisabeth (S) Lambermontlaan kruispunt met Princess Elisabethlaan (Z)	Circulation;ordre et sécurité publique Verkeer;openbare orde en veiligheid
Dôme Dome	Coin Chaussée d'Helmet-Rue Charles Meert Hoek Helmetsesteenweg-Charles Meertstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dome	Coin Chaussée d'Helmet-Avenue Huart Hamoir Hoek Helmetsesteenweg-Huart Hamoirlaan	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast

Dôme Dôme	Chaussée d'Helmet à l'hauteur Rue du Foyer Schaerbeekois Helmetsesteenweg ter hoogte van Schaarbeekse Haardstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dôme	Coin Chaussée d'Helmet à l'hauteur de rue Waelhem Hoek Helmetsesteenweg ter hoogte van Waelhemstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dôme	Carrefour Chaussée d'Helmet-Rue Général Eenens-Avenue Voltaire Kruispunt Helmetsesteenweg-Général Eenensstraat-Voltairelaan	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dôme	Place d'Helmet coin Rue R.Vandevelde Helmetseplein hoek R.Vandeveldestraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dôme	Coin Chaussée de Haecht-Rue Tilleul Hoek Haachtsesteenweg-Lindestraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dôme	Boulevard Reyers face Avenue de l'Opale (Agoria) Reyerslaan tegenover Opaallaan (Agoria)	Ordre et sécurité publique;nuisances Openbare orde en veiligheid;overlast
Dôme Dôme	Avenue de Roodebeek face au numéro 66 Roodebeeklaan tegenover nummer 66	Ordre et sécurité publique;nuisances; Openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dôme	Coin Rue Marbotin-Rue de l'Agriculture Hoek Marbotinstraat-Landbouwstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dôme	Coin Chaussée d'Haecht-Rue de l'Agriculture Hoek Haachtsesteenweg-Landbouwstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;
Dôme Dôme	Chaussée de Haecht à l'hauteur Rue G.Raymaekers Haachtsesteenweg ter hoogte van G.Reaymaekersstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances; Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast;verschillende diefstallen
Dôme Dôme	Sur la tour RTB Op RTB-toren	Circulation Verkeer
Dôme Dôme	Centre Place Meyser Centraal Meiserplein	Circulation Verkeer
Dôme Dôme	Carrefour Rue des Palais-Rue du Pavillon Kruispunt Paleizenstraat-Paviljoenstraat	Circulation;ordre et sécurité publique;nuisances Verkeer;openbare orde en veiligheid;overlast

**INFRASTRUCTURES == INFRASTRUCTUUR****Bâtiments == Gebouwen****Ordre du jour n°18 == Agenda nr 18**

**Crèche "La Petite Ourse" - Remplacement du garde corps - Mode de passation et fixation des conditions du marché - Pour information**

**Kinderdagverblijf "La Petite Ourse" - Vervanging van de leuning Wijze van gunnen en vaststelling van de opdrachtvoorwaarden - Ter informatie**

**DECISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité ==- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 - en particulier son article 17 § 2, 1<sup>o</sup>a - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de service, telle qu'elle a été modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de marchés publics, tel qu'il a été modifié à ce jour ;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 – en particulier son article 27 – modifiant la nouvelle loi communale;

Considérant que par mesure de sécurité, il convient de remplacer l'ancien garde-corps longeant la terrasse de la crèche 'la petite ourse' ;

Considérant la nécessité de confier ces travaux au privé ;

Vu la décision du collège des bourgmestre et échevins du 27 mars 2012 :

1. d'arrêter le mode de passation et les conditions du marché : procédure négociée sans publicité après consultation de trois firmes spécialisées ;
2. de fixer les conditions du marché selon un descriptif technique ;
2. d'imputer la dépense de 12.000 € à l'article 844/724IN-60/-51;
3. de financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION à l'unanimité

La décision précitée du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 mars 2012.

DE GEMEENTERAAD

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 24 december 1993 - inzonderheid artikel 17 § 2, 1<sup>o</sup> a - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 8 januari 1996 betreffende de overheidsopdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten en de concessies voor openbare werken, zoals het tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 26 september 1996 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals het tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - inzonderheid artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat, om veiligheidsredenen, het zou passen de oude borstwering aan het terras van het kinderdagverblijf 'la petite ourse' te vervangen;

Overwegende de noodzaak om deze werken toe te vertrouwen aan de privésector;

Gelet op het Collegebesluit van 27 maart 2012, houdende :

1. vaststelling van de gunningswijze en de voorwaarden van de opdracht : onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking, na raadpleging van drie gespecialiseerde firma's;
2. vaststelling van de voorwaarden van de opdracht volgens een technische omschrijving;
3. aanrekening van de uitgave van 12.000 € op artikel 844/724 IN-60/-51;
4. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE met eenparigheid van stemmen  
voornoemd Collegebesluit van 27 maart 2012,

**Voirie -- Wegen**

**Ordre du jour n° 19 -- Agenda nr 19**

**Etude en vue de la caractérisation des sols à excaver dans le cadre des travaux de réaménagement de la Cité-Jardin Terdelt - Etude complémentaire - Majoration des dépenses - Pour information**

**Studie met het oog op de karakterisering van de uit te graven gronden in het kader van de heraanleg van de Tuinwijk Terdelt - Bijkomende studies - Meeruitgave – Ter informatie**

- **Mme Nyssens** : à propos de Terdelt, je vois une étude complémentaire pour l'analyse des sols. Je me suis posé la question : qu'est-ce qui s'est passé pour que cet élément neuf entre en compte, ce n'était pas prévu au départ de voir analyser les sols. Quel est l'événement nouveau qui fait qu'on prévoit une étude complémentaire pour une analyse de ces sols ? Ou bien c'est important et je me suis dit que cela devait être prévu depuis longtemps ou bien il y a un élément neuf dans le projet d'aménagement qui fait qu'il faut procéder à de nouvelles analyses.

- **Mme Smeysters** : merci Mme Nyssens. Il n'y a pas d'élément neuf dans le projet d'aménagement, simplement l'expérience nous a démontré qu'il était utile dans les projets d'une certaine envergure de faire préalablement au marché une analyse de sol afin d'éviter que certains entrepreneurs ne qualifient comme terre polluée un certain nombre de tonnes de terres excavées alors que nous n'en avons pas connaissance et qu'il y a un doute sur la question. Ceci permet d'objectiver la composition du sol en faisant des carottages à différents endroits et de nous prémunir d'une manœuvre disons d'un entrepreneur qui ensuite justifierait des frais supplémentaires exorbitants au nom du fait qu'il aurait dû excaver toute une série de terres polluées et qu'il vient nous l'annoncer après les avoir évacuées. Nous avons eu le cas sur des chantiers précédents il y a déjà un certain temps. Ce qui fait la petite différence aujourd'hui, c'est que nous avons prévu, vu l'ampleur du périmètre, 27.000 € pour le marché que nous avons heureusement pu attribuer pour je ne sais plus, 7.600, et nous avons constaté dans les 3 échantillons présents qu'il y avait des taux assez importants de métaux et d'huiles, ce qui justifie une analyse complémentaire pour affiner notre connaissance de la composition du sol de manière générale et localisée de façon à ce que les entrepreneurs puissent nous remettre dès leurs offres de prix leur montant pour évacuer ces terres-là et nous aurons une arme pour nous protéger si jamais il y avait un conflit plus tard.

**DECISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé par 27 voix contre 9 -- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met 27 stemmen tegen 9

**LE CONSEIL COMMUNAL**

Vu les articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 24 décembre 1993, *en particulier l'article 17, § 2, 2°, a)*, relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 8 novembre 2011 par laquelle il décide :

- 1) d'arrêter le mode de passation et les conditions du marché : procédure négociée sans publicité, pour la mission d'étude en vue de la caractérisation des sols à excaver dans le cadre des travaux

de réaménagement de la Cité-jardin Terdelt, aux conditions du cahier spécial des charges Scha/Infra/2011/057 ;

- 2) d'approuver la liste des bureaux à consulter ;
- 3) d'imputer la dépense estimée à 27.000 € tva incluse, à l'article 421/733-IN 60/53 du budget extraordinaire de 2011;
- 4) de financer la dépense au moyen de l'emprunt ;
- 5) de soumettre pour information le dossier au Conseil communal lors de sa séance du 30 novembre 2011.

Vu sa délibération du 30 novembre 2011 par laquelle il prend pour information la décision du Collège du 8 novembre 2011 ;

Vu la décision du Collège du 20 décembre 2011 par laquelle il désigne le bureau d'études/adjudicataire pour un montant de 7.630,54 € tvac ;

Considérant que des analyses réalisées, il apparaît que 3 échantillons présentent des taux trop importants de métaux, huile ... ;

Vu la proposition du bureau d'études/adjudicataire de réaliser une analyse complémentaire afin de permettre aux entrepreneurs de faire une offre la plus précise possible et de limiter les éventuels dépassements budgétaires pour ce dossier où les volumes de terres sont conséquents, pour un montant de 637,50 € htva (soit 771.37 € tva incluse) ;

Considérant que les analyses complémentaires ont été menées et confirment bien que 1/5 des terres sont « polluées » ;

Vu la proposition du bureau d'études/adjudicataire d'affiner davantage les analyses afin de caractériser de manière plus fine ces terres polluées ;

Vu l'offre de prix du bureau d'études/adjudicataire d'un montant de +-830€ tvac ;

Considérant que l'objectif serait de classer les terres et ainsi réduire les frais de traitement ;

Considérant que la dépense supplémentaire pour les deux études complémentaires s'élève à 1.600,- € tvac ;

Considérant que cette dépense dépasse de 10% le montant du bon commande initial;

Vu la décision du Collège du 27 mars 2012, par laquelle il décide :

- 1) de confier au bureau Libost-Groep nv – Herkenrodesingel 101 – 3500 Hasselt, l'étude complémentaire dans le cadre de sa mission d'étude en vue de la caractérisation des sols à excaver dans le cadre des travaux de réaménagement de la Cité-Jardin Terdelt;
- 2) d'imputer la dépense supplémentaire, estimée à 1.600 € TVA incluse, à l'article 421/733-IN 60/53 du budget extraordinaire 2012;
- 3) de financer la dépense au moyen de l'emprunt;
- 4) de soumettre pour information le dossier au Conseil communal lors de sa séance du 25 avril 2012.

PREND POUR INFORMATION : par 27 voix contre 9

la décision précitée du Collège des Bourgmestre et Echevins du 27 mars 2012.

#### DE GEMEENTERAAD

Gelet op de artikelen 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet.

Gelet op de wet van 24 december 1993 – inzonderheid artikel 17 § 2, 2° a) - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 8 januari 1996 betreffende de overheidsopdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten en de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 26 september 1996 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, zoals tot op heden gewijzigd;

Gelet op het Collegebesluit van 8 november 2011 houdende:

1. goedkeuring van de gunningswijze en de voorwaarden van de opdracht: onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking, voor de studieopdracht met het oog op de typering van de uit te graven gronden, in het kader van de heraanleg van de Tuinwijk Terdelt, aan de voorwaarden van het bijzondere bestek nr. Scha/Infra/2011/057;
2. goedkeuring van de lijst van de te raadplegen bureaus;
3. aanrekening van de uitgave, geraamd op 27.000 € - BTW inbegrepen, op artikel 421/733-IN-60/53 van de buitengewone begroting over 2011;

4. financiering van de kosten met een lening;
5. de beslissing ter informatie voorleggen aan de gemeenteraad tijdens de zitting van 30 november 2011.

Gelet op het besluit van 30 november 2011 waarbij de Gemeenteraad het collegebesluit van 8 november 2011 ter informatie neemt;

Gelet op het collegebesluit van 20 december 2011, waarbij het studiebureau / de aannemer werd aangeduid voor een bedrag van 7.630,54 € btw;

Overwegende dat uit de uitgevoerde analyses is gebleken dat 3 monsters te hoge gehalten vertonen van metaal, olie, ...;

Gelet op het voorstel van het aangeduide studiebureau om een bijkomende analyse uit te voeren om aan de aannemers toe te laten een zo nauwkeurig mogelijke offerte in te dienen en de eventuele budgettaire overschrijdingen voor dit dossier, waarin het volume van de gronden hoog ligt, te beperken – kosten van deze analyse : 637,50 € zbtw ( hetzij 771.37€ btw inbegrepen);

Overwegende dat de bijkomende analyses werden uitgevoerd en ze wel degelijk bevestigen dat 1/5 van de gronden “vervuild” is;

Gelet op het voorstel van het aangeduide studiebureau om de analyses nog meer te verfijnen om de vervuilde gronden nog verfijnder te typeren;

Gelet op de prijsofferte van het aangeduide studiebureau voor een bedrag van +- 830 € btw;

Overwegende dat het de bedoeling is de gronden te classificeren en zo de behandelingskosten te verlagen;

Overwegende dat de bijkomende uitgave voor de twee aanvullende studies 1600,- € btw bedraagt;

Overwegende dat deze uitgave 10% hoger ligt dan het oorspronkelijke bedrag van de bestelbon;

Gelet op het collegebesluit van 27 maart 2012, houdende:

- 1) het toevertrouwen aan het bureau Libost-Groep nv – Herkenrodesingel 101 – 3500 Hasselt, van de bijkomende studie voor zijn studieopdracht betreffende het typeren van de uit te graven gronden in het kader van de heraanleg van de Tuinwijk Terdelt;
- 2) aanrekening van de bijkomende uitgave, geraamd op 1.600 € btw inbegrepen, op artikel 421/733-IN 60/53 van de buitengewone begroting over 2012
- 3) financiering van de kosten met een lening;
- 4) ter informatie voorleggen van het dossier aan de Gemeenteraad van 25 april 2012;

NEEMT TER INFORMATIE : met 27 stemmen tegen 9

Boven genoemd Collegebesluit van 27 maart 2012.

### **Gestion immobilière ==- Vastgoedbeheer**

#### **Ordre du jour n° 20 ==- Agenda nr 20**

### **Complexe Tamines - rue Stephenson 80-84 - Bail locatif avec l'ASBL Sport Jeunes - Avenant - Approbation**

#### **Complex Tamines - Stephensonstraat 80-84 - Huurcontract met de vzw Sport Jeunes - Aanhangsel - Goedkeuring**

### **DECISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité ==- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

Vu sa délibération du 28.10.2009 relative au bail de l'asbl Sports Jeunes

Vu la rénovation du complexe Tamines

Vu la décision du Collège du 25.01.2011 approuvant l'occupation de locaux par l'asbl Sports Jeunes

Vu la décision du Collège du 27.03.2011 fixant le loyer pour l'occupation d'une superficie de 109,45 m²

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 27.03.2012

25.04.2012

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à cette décision  
DECIDE : à l'unanimité  
d'adopter l'avenant au bail –déposé au dossier- relatif au complexe Tamines (199 m<sup>2</sup>) par l'asbl Sports Jeunes (avenue Giraud, 84 – 1030 Bruxelles) pour un loyer de 97,51 €/mois

DE GEMEENTERAAD

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet  
Gelet op zijn beraadslaging dd.28.10.2009 betreffend het huurcontract met de vzw "Sports Jeunes"  
Gelet op de renovatie van het complex Tamines  
Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 25.01.2011 goedkeuren de bezetting van lokalen door de vzw Sports Jeunes  
Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 13.03.2012 vaststellend de huurprijs voor de bezetting van een oppervlakte van 109,45 m<sup>2</sup>  
Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 27.03.2012  
Overwegende dat het betaamt gevolg geven aan de conclusies van deze beslissing  
BESLUIT : met eenparigheid van stemmen  
Het aanhangsel aan het huurcontract - neergelegd in het dossier- betreffend het complex Tamines (199 m<sup>2</sup>) door de vzw Sports Jeunes (Albert Giraudstraat, 84 – 1030 Brussel) voor een huurprijs van 97,51 €/maand aan te nemen

**Ordre du jour n°21 -- Agenda nr 21**

**Complexe Tamines - rue Stephenson 80-84 - Convention d'occupation avec l'ASBL CréACtions - Approbation**

**Complex Tamines - Stephensonstraat 80-84 - Bezettingsovereenkomst met de vzw CréACtions - Goedkeuring**

**DECISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité -- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale  
Vu la rénovation du complexe Tamines  
Vu la décision du Collège du 25.01.2011 approuvant l'occupation de locaux par l'asbl CréACtions  
Vu la décision du Collège du 27.03.2011 fixant le loyer mensuel pour l'occupation d'une superficie de 432,36 m<sup>2</sup>  
Vu la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins en date du 27.03.2012  
Considérant qu'il y a lieu de faire droit à cette décision  
DECIDE : à l'unanimité  
d'adopter la convention d'occupation –déposée au dossier- relatif au complexe Tamines (432,36 m<sup>2</sup>) par l'asbl CréACtions (rue Jacob Fontaine, 5 – 1020 Bruxelles) pour un loyer de 211,86 €/mois

DE GEMEENTERAAD

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet  
Gelet op de renovatie van het complex Tamines  
Gelet op de beslissing van het College dd 25.01.2011 goedkeurend de bezetting van lokalen door de vzw CréACtions  
Gelet op de beslissing van het College dd 27.03.2011 vaststellend de huurprijs (per maand) voor de bezetting van een oppervlakte van 432,36 m<sup>2</sup>  
Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen dd. 27.03.2012  
Overwegende dat het betaamt gevolg geven aan de conclusies van deze beslissing

BESLUIT : met eenparigheid van stemmen  
De bezettingsovereenkomst - neergelegd in het dossier- betreffend het complex Tamines (432,36 m<sup>2</sup>) door de vzw CreACtions (Jacob Fontainestaat, 5 1020 Brussel) voor een huurprijs van 211,86 €/maand aan te nemen

**Contrat de quartier ==- Wijkcontract**  
**Ordre du jour n°22 ==- Agenda nr 22**

**Conventions avec les opérateurs de projet - Approbation**

**Overeenkomsten met de beheerders van de projecten - Goedkeuring**

**DECISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité ==- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;  
Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;  
Vu l'ordonnance du 28 janvier 2010, organique de la revitalisation urbaine ;  
Vu l'arrêté de l'Exécutif du 27 mai 2010 portant exécution de l'ordonnance précitée ;  
Vu l'arrêté de l'Exécutif du 23 décembre 2011 approuvant le programme du contrat de quartier durable Coteaux-Josaphat ;  
Vu la décision du Collège du 17 avril 2012 désignant les opérateurs des projets soumis à un appel à projets ;  
Considérant que le programme prévoit la désignation d'opérateurs chargés de divers projets environnementaux et socioéconomiques contenus dans ledit programme ;  
Considérant que parmi ces opérateurs figurent
- COBEFF asbl pour le projet « Accueil de l'enfance et structure de co-accueil »
  - Réseau Coordination Enfance asbl pour le projet « Matériel de psychomotricité partagé entre les associations du quartier et occupation partagée de la salle située au 47 rue Van Dijck »
- Considérant que ces opérations sont subsidiées par la Région à concurrence de 100% ;  
Considérant qu'il est nécessaire d'établir, pour chaque opérateur, une convention tripartite (opérateur, Commune, Région)  
Considérant que ces conventions définissent les droits et obligations de chacune des parties ;  
Vu les projets de convention dressés à cette fin ;  
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 17 avril 2012 ;  
DECIDE : à l'unanimité
- 1° d'approuver les projets de conventions déposés au dossier, par lesquelles la réalisation de certaines opérations prévues au programme du contrat de quartier durable Coteaux-Josaphat est confiée à
    - COBEFF asbl
    - Réseau Coordination Enfance asbl
  - 2° de prendre acte de la subsidiation de ces opérations par la Région à concurrence de 100 %.

DE GEMEENTERAAD

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;  
Gelet op de wet van 24 december 1993 betreffende de openbare aanbestedingen en bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten;  
Gelet op de organieke ordonnantie van 28 januari 2010 voor de stadsherwaardering;  
Gelet op het besluit van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 27 mei 2010 voor de uitvoering van deze ordonnantie;  
Gelet op de goedkeuring van 23 december 2011 door de Executieve van het programma van het duurzaam wijkcontract Wijnheuvelen-Josaphat;

Overwegende dat het programma de aanduiding van de operatoren belast met diverse milieu- en socio-economische projecten vervat in gezegd programma, voorziet;

Overwegende dat onder deze hen volgende operatoren te vinden zijn :

- COBEFF asbl voor het project « Accueil de l'enfance et structure de co-accueil » »
- Réseau Coordination Enfance asbl voor het project « Matériel de psychomotricité partagé entre les associations du quartier et occupation partagée de la salle située au 47 rue Van Dijck »

Overwegende dat deze operaties worden gesubsidieerd door het Gewest voor 100%;

Overwegende dat het nodig is om, voor elke operator, een driepartijen overeenkomst (operator, gemeente, Gewest) op te stellen

Overwegende dat deze overeenkomsten de rechten en plichten van elke partij bepalen;

Gelet op de overeenkomstontwerpen die hiervoor werden opgesteld;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen op 17 april 2012;

BESLIST : met eenparigheid van stemmen

1° de overeenkomstprojecten neergelegd in het dossier, waarbij de verwezenlijking van bepaalde operaties voorzien in het programma van het duurzaam wijkcontract Wijnheuvelen-Josaphat werd toevertrouwd aan volgende verenigingen, goed te keuren

- COBEFF asbl
- Réseau Coordination Enfance asbl

2° akte te nemen van de subsidiëring van deze operaties door het Gewest voor 100%.

#### POINTS EN URGENGE -== PUNTEN IN SPOED

#### INFRASTRUCTURE -== INFRASTRUCTUUR

#### Bâtiments -== Gebouwen

#### Ordre du jour n° 22/2 -== Agenda nr 22/2

### **Ecole 14 - Travaux en urgence de consolidation conservatoire du mur côté des locaux 29 à 34**

#### **School 14 - Dringende consolidatiewerken aan de muur langs de lokalen 29 tot 34**

- **M. le Bourgmestre** : il y a 2 aspects un peu différents : il y a d'abord la question de travaux de consolidation et puis il y a l'aspect plus délicat de comment l'a-t-on communiqué et quelles conséquences cela a pour le fonctionnement de l'école. M. Lahlali, votre question sera jointe ou est jointe à ce point qui est inscrit par le Collège, d'accord, la décision, le point arrive au Conseil parce que le Collège a pris connaissance du rapport de l'ingénieur en stabilité. Prévenu des troubles, le Collège a fait descendre sur place son service des Travaux, j'y suis descendu, l'Echevin de l'Instruction Publique est descendu sur place également et nous avons commandé des travaux en urgence. Le 1er élément c'est de confirmer au Conseil communal la commande des travaux en urgence et dans ce cadre-là, vous posez une question, autorisez que je permette au Collège de dire quelques mots sur les travaux qu'il a commandés.

- **Mme Smeysters** : oui mais je ne retombe plus sur mon dossier maintenant mais je l'ai lu attentivement, je peux vous dire que de manière régulière et préventive, chaque année, nous allons examiner l'état du bâtiment puisqu'on sait très bien que ce bâtiment a été construit il y a de nombreuses années et qu'il n'était pas prévu pour durer aussi longtemps. Ces analyses nous sont toujours communiquées dans des rapports circonstanciés qui jusqu'à présent montraient qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter. Récemment, le dernier rapport avait montré qu'il y avait un désordre comme on dit, une certaine modification qui méritait que l'on s'y penche et qu'on envisage des travaux de consolidation. Par souci de transparence, ce dossier a été transmis je pense à l'IP et en tous cas à la Direction de l'école, puis il a été communiqué et en lisant ce texte il est normal que des personnes non initiées y ont vu plus de dangers immédiats alors que dans les faits il n'y avait aucun danger immédiat mais il y avait lieu de se pencher sur le problème pour voir quelles mesures prendre. Suite à l'effet de panique qui a eu lieu, nous avons commandé une expertise, puisque nous avons depuis quelques années un budget chaque année pour avoir un expert en stabilité qu'on peut appeler quand c'est nécessaire, qui est venu et qui a recommandé une série de mesures qui ont été mises en œuvre. J'étais absente mais j'ai appris que ça s'est très bien passé, les classes ont été déplacées dans une autre école, tous ces travaux ont été faits et nous avons rappelé le consultant pour qu'il nous dise si les travaux faits étaient conformes, ce qui est le cas. Maintenant on a mis des témoins pour vérifier les

fissures d'origine, les travaux en eux-mêmes ont provoqué quelques autres petits désordres mais qui sont tout à fait naturels et qui sont liés aux travaux de stabilité. On peut dire que pour le moment il n'y a aucun danger et que l'école 14 est complètement sécurisée.

- **M. Lahlali** : je voudrais tout d'abord saluer la présence des parents et je pense qu'il est tout à fait légitime vu les difficultés et en tous cas la façon dont les informations ont circulé. La presse a fait écho vendredi passé de la panique des parents de l'école 14 suite à des risques d'effondrement mentionnés dans un rapport qui aurait été diffusé rapidement et sans explication, nous dit-on. L'article en question fait état de parents qui auraient même refusé que leurs enfants se rendent à l'école suite à cette information. Il semble également que des travaux de sécurisation ont été entrepris, enfin maintenant c'est confirmé, c'est au moment où j'écrivais cette interpellation, des travaux de sécurisation ont été entrepris en urgence et que M. le Bourgmestre a rencontré les parents pour les rassurer sur les risques encourus. Je souhaiterais que le Collège nous fasse le point sur l'état de ce dossier, plus particulièrement je souhaiterais savoir au-delà de ce qui est évoqué dans la presse, quel est exactement le degré des risques qu'encourent réellement ces enfants, quelle évaluation en a été faite et par qui ? 2ème point : d'autres travaux immédiats ou à court terme sont-ils prévus ? Quel type d'information a été donné aux parents en plus de la réunion tenue avec M. le Bourgmestre, y a-t-il eu une information écrite à destination des parents, si oui quel en est le contenu. En ce qui concerne ce fameux rapport, un responsable de l'administration parle de rapport qui a été diffusé rapidement et sans explication, toujours selon la presse. Peut-on savoir par qui et auprès de qui ce rapport a été diffusé, est-ce un rapport interne, si oui comment expliquer sa diffusion, avez-vous envisagé des mesures afin d'éviter que de telles mésaventures ne se reproduisent qui, d'après ce qu'on me dit hier à la commission, aurait été une panique inutile. Je reviens maintenant sur les explications que Mme l'Echevine nous a données. Je pense que le 1er rapport, maintenant entre-temps je l'ai eu, le 1er rapport n'était pas anodin et ce rapport qui a été fait le 12, daté du 12 avril, décrit exactement les difficultés et les anomalies qui sont constatées dans le bâtiment et comme vous dites qu'il n'y avait rien de grave, je cite, je vous dis ce que dit le bureau d'étude. Il dit en résumé après avoir décrit toutes les anomalies, il dit : une condamnation de ces locaux sera imposée jusqu'à ce que les travaux de sécurisation soient effectués. Je pense qu'il y avait plus, contrairement à ce qu'on dit, il y avait un réel danger, c'est clair. Maintenant, je pense que effectivement dans le 2ème rapport que M. l' Echevin a bien voulu me remettre hier à la commission, ce rapport semble plus rassurant mais je pense qu'il reste quand même un effort d'information et un effort, d'information à destination des parents qui sont très nombreux ici ce soir et je pense que c'est tout à fait légitime de leur part, parce que j'ai entendu souvent que c'est une panique inutile, je ne pense pas que c'est une panique inutile, c'est tout à fait légitime quand nos enfants sont exposés à un risque, je vous remercie.

- **Mme Durant** : je voulais à mon tour d'abord tout à fait comme cela vient d'être dit je crois qu'il est normal que des parents soient inquiets, le contraire serait même anormal et que la vigilance ou l'inquiétude des parents est quelque chose de tout à fait évident si on croit, où si l'on sait, ou si l'on apprend et a fortiori si on apprend par la presse qu'il y aurait ou non un problème ou un danger dans l'école que fréquentent les enfants. C'est je dirais tout ce qu'il y a de plus normal. Pour ce qui s'est passé ici, manifestement si danger il y a eu, en tous cas il a été perçu, il a été réparé ou des travaux ont été faits, il y aura des réponses encore plus précises qui vous seront données. Moi je voudrais surtout pour ceux qui sont présents ici et pour nous tous, que l'on regarde l'avenir. Aujourd'hui il y a zéro danger, il faut qu'il y ait zéro risque dans cette école, il faut que le zéro risque soit garanti aux parents et il faut surtout que pour les enseignants et pour les familles, il y ait régulièrement une information qui puisse être donnée de façon à ce que tout simplement les gens puissent être à juste titre rassurés quand on envoie son enfant à l'école, on n'est pas inquiet. Moi je plaide ici M. le Bourgmestre, Mme l' Echevine, M. l' Echevin, pour que réellement nous puissions, puisqu'il y a eu une inquiétude manifeste et les gens sont là pour ça et je les comprends, moi si c'était mes enfants je serais aussi inquiète, je pense qu'il est important qu'on garantisse une façon dans l'avenir, même si il n'y a pas de nouveau risque à cause dans le rapport de l'expert, de garantir la bonne information sous des modalités à chercher avec les parents eux-mêmes et avec la Direction de l'école pour garantir qu'ils aient tous leurs apaisements. Je pense que nous les avons techniquement, Mme l' Echevine l'a dit, il y a zéro risque, mais même si il y a zéro risque dans le rapport d'un ingénieur il est important que les parents puissent eux aussi entendre et poser les questions qui leur donnent la conscience tranquille quand leurs enfants partent le matin. C'est pour cette raison-là que je pense qu'il faut organiser une bonne façon de communiquer parce qu'il y a eu de la crainte, même si elle était justifiée ou pas, il y en a eu, on doit y répondre par des mesures dans l'avenir

de bonne information des familles, c'est tout ce que je demande, pour le reste j'ai totale confiance dans le Collège et dans la manière dont on anticipe avec l'expert tous les problèmes de stabilité, je suis totalement confiante, mais je crois que c'est important aussi que la confiance des parents soit regagnée par une bonne information.

- **M. Grimberghs** : oui j'ai demandé la parole parce que j'ai cru que M. Lahlali allait lire le rapport jusqu'à la dernière phrase et la dernière phrase dit : à moyen terme, il est évident que nous conseillons vivement à la commune de transférer ces locaux dans un endroit plus récent et disposant d'une stabilité générale sans faille. Le vrai débat, il est évidemment celui-là et cela nous amènera bientôt au point suivant, mais il est évident que maintenir cette école à cet endroit-là depuis tant d'années alors qu'on sait qu'effectivement il faut remettre ces locaux complètement à neuf, certains ont voulu les classer en pensant que parce que c'était resté debout pendant tant d'années de manière provisoire, cela devait devenir un monument classé. Je pense quand à moi qu'il faut effectivement procéder le plus rapidement possible à une relocalisation de l'école 14.

- **M. Bouhjar** : moi je trouve que ce Conseil communal est quand même assez exceptionnel et symptomatique de ce qu'a été cette majorité pendant 6 ans. Début du Conseil communal, on se donne des médailles par rapport à un plan vélo, on se donne des médailles maintenant pour des caméras, or la situation de l'école 14, la situation du bâtiment, elle est connue déjà bien avant le début de cette législature déjà, lors de la législature précédente, on savait dans quel état il était. Et aujourd'hui, des enfants sont accueillis dans une école où l'ambiance du bâtiment est assez hostile, au lieu d'investir dans des caméras, investissons plus dans des vrais projets, la vérité est là, si on veut, je comprends qu'il faille s'équiper aujourd'hui de manière beaucoup plus moderne, qu'il faille équiper la police et la commune dans tout son ensemble, il n'y a pas de souci avec ça, mais si on veut que des jeunes réussissent tout leur parcours, leur cursus, il va falloir mettre les moyens là où il faut et arrêter d'investir dans des choses qui sont pour moi secondaires aujourd'hui, merci.

- **M. de Beaufort** : j'aurais voulu savoir non seulement pour relayer l'inquiétude des parents mais relayer ou en tous cas pour prévenir l'inquiétude d'autres parents dans d'autres écoles, si il y avait d'autres rapports qui étaient de la même nature et si on avait agi ou si on allait agir en fonction de l'expérience acquise sur ce rapport-ci afin de prévenir l'inquiétude dans nos écoles, je vous remercie beaucoup.

- **M. Verzin** : M. le Président, chers Collègues, il est évident que tant le Bourgmestre que moi-même nous comprenons toute l'émotion qui a pu gagner les parents à un moment où par un vent favorable issu de l'école elle-même, ces parents ont pris connaissance d'un rapport technique transmis par le service de l'infrastructure à la Direction de l'école. Le fait que ce document ait été transmis sans autre forme de procès ni d'explication justifie en effet la réaction je dirais épidermique des parents qui ne sont pas évidemment, et je les comprends parfaitement, à même de comprendre toutes les nuances d'un rapport purement technique établi par un bureau d'étude. Mais en commençant cette intervention, je voulais dire aux parents et à vous autres chers collègues que ce qui se passe aujourd'hui à l'école 14 n'est en rien consécutif à un accident qui aurait pu se produire à un moment quelconque. Il s'agit simplement d'une procédure normale puisque chaque année le Collège a demandé à un bureau d'étude, qui est le bureau Gillet, d'établir préventivement un rapport sur la situation générale des bâtiments de l'école 14, de manière à ce que (comme nous le savons évidemment, que ce bâtiment n'est pas dans un état optimal) nous puissions au moindre mouvement d'une façade ou d'une partie de l'immeuble prendre les mesures qui s'imposent. Et je crois que M. Bouhjar a bien fait de souligner qu'il s'agit d'un bâtiment effectivement qui est obsolète, il a été construit en 1926, c'est-à-dire il y a 86 ans à titre provisoire et que je sache, mon prédécesseur à cette place qui en l'occurrence est M. Lahlali qui nous interpelle aujourd'hui, n'a pas pris la moindre initiative pour reconstruire l'école 14 en quelque sorte que ce soit. C'est ce Collège-ci qui a pris la décision de transférer le siège de l'école sur le site Navez/Van Oost, de prévoir effectivement non seulement la reconstruction complète de l'école mais aussi son agrandissement de telle sorte que telle qu'elle sera construite, nous passerons de 250 à 650 élèves, d'y adjoindre une véritable salle de gymnastique qui sera aussi une salle de sports et une école néerlandophone. Et ce processus est en cours. Et comme l'a souligné M. Grimberghs, il est tout à fait vrai que si l'ASBL Pétition/Patrimoine, il y a plus de 2 ans, n'était pas venue interférer dans le processus, le cahier des charges et l'adjudicataire seraient déjà intervenus depuis longtemps. Nous avons en fait dans ce dossier perdu 2 ans entiers parce qu'une procédure de classement a été entamée de manière intempestive par des gens qui confondaient une école avec un musée. Et je reviens à mon sujet. Le rapport préventif faisait effectivement état M. Lahlali que les classes, enfin les

locaux 29 à 34 présentait l'éventualité d'un risque et c'est dans cette mesure-là que directement M. le Bourgmestre, les services de Mme Smeysters et moi-même, nous avons en urgence pour calmer justement l'émotion des parents et pour en même temps donner l'assurance maximale à tout le monde qu'il n'y a aucun danger dans cette école, nous avons demandé à une société spécialisée en stabilité qui s'appelle STABIL effectivement de prendre les mesures urgentes. Bernard Clerfayt et moi-même sommes allés voir sur place avec les parents quand les blocs de béton ont été posés dans la cour et que les étauçons en acier ont été posés et aujourd'hui nous avons la réponse, non seulement du bureau STABIL qui a placé effectivement les étauçons mais également le rapport définitif du bureau d'étude en stabilité qui nous garantit que l'école est complètement sécurisée aujourd'hui. Et moi ce que je pense c'est que bien sûr comme il s'agit d'un bâtiment vétuste, comme Mme Smeysters l'a dit, je pense que chaque fissure qui apparaîtra dans l'école sera l'objet effectivement d'un marquage de telle sorte à décélérer le moindre mouvement et fera l'objet évidemment, en cas d'apparition d'une nouvelle fissure, d'une étude et éventuellement d'une réparation immédiate et moi ce que je pense c'est que aujourd'hui nous pouvons pleinement rassurer les parents, nous pouvons aussi les assurer que le Collège est en pleine conscience de ce que le futur bâtiment doit aller vite dans sa construction et je peux je crois M. le Bourgmestre qui m'y autorise, vous dire que normalement la Communauté Française va approuver, le Collège a décidé hier d'agréer toutes les demandes de la Communauté Française en ce qui concerne un certain nombre de points techniques, ce qui veut dire qu'au mois de juin le cahier des charges sera lancé, qu'en septembre les candidats pourront effectivement rentrer leurs offres et j'espère que d'ici à la fin de l'année l'adjudicataire pourra être désigné de telle sorte que je pense dans 2-3 ans, le nouveau bâtiment puisse voir le jour et que les parents pourront à ce moment-là avec nous inaugurer un tout nouveau bâtiment parce que le quartier le mérite, parce que les enfants surtout le méritent et parce que les parents l'exigent, je vous remercie.

- **M. le Bourgmestre** : j'aurais juste ajouté un élément : cette affaire a commencé pour ce qui me concerne mardi passé, moi j'ai appris au milieu de la journée mardi par un coup de fil, SMS, qu'il y avait des questions qui étaient posées à propos de la stabilité d'un des bâtiments de l'école. Dès que je l'ai appris, je me suis rendu sur place pour une raison très simple : on ne joue pas avec la sécurité et on ne joue pas avec la sécurité des enfants. Quand je suis arrivé, j'ai entendu le rapport de l'ingénieur-directeur du service des travaux de la commune, qui est un ingénieur, qui connaît le bâtiment. J'ai entendu le rapport de l'ingénieur du bureau Gillet qui contrôle, comme M. l'Echevin vient de le rappeler, une fois par an parce qu'il est plus fragile, c'est clair et j'ai entendu tout ce qu'il a dit. Il l'a dit devant moi, devant les agents communaux qui étaient là, devant la Directrice de l'école et devant les enseignantes qui enseignent dans ces 4 classes. Il a tout dit, il a répondu à toutes les questions. Et on a décidé, à titre de 3ème précaution, pas seulement l'ingénieur communal, pas seulement l'ingénieur du bureau Gillet, de demander en urgence à une 3ème société STABIL d'envoyer des délégués sur place, 7 experts qui sont arrivés en fin de journée vers 18 h., je n'étais plus à ce moment-là dans l'école, pour faire aussi un examen de la sécurité du bâtiment et nous avons décidé, quoi que ça coûte, de leur demander la technique la plus utile qui soit pour donner toutes garanties. Aujourd'hui, ce point vient au Conseil communal puisque le Conseil communal doit approuver la dépense que j'ai commandée en votre nom à tous mardi de la semaine passée pour assurer toute la sécurité dans cette école. On ne joue pas avec la sécurité et nous agissons toujours comme ça, toujours comme ça dans toutes les circonstances identiques. Et je veux rassurer intégralement les parents, leur dire que je suis régulièrement ce dossier, que l'ingénieur-directeur nous envoie des informations, des mails, pratiquement tous les jours ou tous les 2 jours, enfin maintenant c'est stabilisé, mais toute la semaine j'ai reçu pratiquement tous les jours des informations sur l'état d'avancement de ce chantier pour vous garantir que ce que je vous ai dit le jour même puisqu'on a discuté directement avec les mamans le jour même, que tout ce que je vous ai dit serait et sera et est mis en œuvre pour assurer la sécurité de vos enfants, la sécurité des enseignants et que même si l'école n'est pas confortable, nous le savons tous, même si l'école appelle urgemment une profonde rénovation, M. l'Echevin vient d'en parler, même si ce dossier-là prend encore un peu de temps qui va se mesurer en années, nous voulons prendre toutes les mesures de précautions pour qu'il n'y ait aucun risque pour personne et j'en prends l'engagement puisque c'est mon obligation en tant que Bourgmestre.

- **M. Lahlali** : vous avez tout à fait raison de dire qu'on ne joue pas avec la sécurité des enfants et avec la vie des enfants et je pense que tout le monde, on est tous d'accord là-dessus. Je voudrais en termes de réplique dire 2 petites choses. Je pense que de mémoire en tous cas, c'est à vérifier, ce qui a été dit par rapport à l'ancienne législature, aux responsabilités de

l'ancienne législature, est tout à fait faux. Il me semble qu'on a commencé, quand j'étais au Collège, à déjà initier la rénovation, démolition/construction de cette école. Ce que vient de dire M. l'Echevin n'est pas juste, premier point. Point 2, je reviens sur l'information, je pense que maintenant j'espère en tous cas que les parents sont convaincus, il y a des éléments clairs en terme d'information, le Collège, à sa tête le Bourgmestre, prend ses responsabilités, je pense que c'est de nature sans doute à apaiser certaines craintes, mais je reviens quand même là-dessus : il s'est passé presque une semaine, une semaine, oui Monsieur, il s'est passé presque une semaine vous pouvez soupirer parce que ça vous fait mal qu'on dise la vérité, il s'est passé presque une semaine avant qu'une décision ne se prenne

- **M. le Bourgmestre** : comment ça ? Le jour même, j'ai eu un appel et je suis arrivé dans l'heure sur place, l'ingénieur-directeur était déjà sur place, ils avaient déjà fait le premier examen de la situation, ils m'en ont fait le rapport et on a immédiatement, dans la minute, commandé des travaux de STABIL. Toute la chaîne a joué son rôle et le soir même la personne de STABIL était là et le lendemain matin il faisait le rapport, il commandait les travaux, il préparait le matériel et les travaux commençaient.

- **M. Lahlali** : les travaux ont commencé plus tard, je parlais de la sécurisation physique, je ne parle pas des études ou des contacts qui ont été pris.

- **M. le Bourgmestre** : on a fait le plus vite qu'il soit possible de faire puisque le soir même l'entreprise était sur place à évaluer les travaux à réaliser et les parents savent très bien qu'on a, directement le jour même avec eux, évoqué les conditions dans lesquelles, dans les meilleures conditions possibles, on proposait à leurs enfants d'aller dans l'école à 500 m., de les véhiculer avec le bus communal, d'assurer la transparence sur tout le dossier parce que la meilleure manière de rassurer tout le monde c'est de faire la transparence et de se dire la vérité et les parents, d'autres l'ont dit avant moi, ont droit à évidemment à toute la vérité sur ce bâtiment et nous prenons l'engagement, enfin je me tourne vers mes Collègues ici, de continuer à assurer cette transparence sur l'état du bâtiment, vous pourrez toujours nous interroger et nous vous donnerons l'information que nous avons sur base des 3 filtres d'ingénieurs : l'ingénieur-directeur communal, l'ingénieur du bureau d'étude indépendant Gillet et les ingénieurs et les experts du bureau STABIL dont c'est le métier de stabiliser des bâtiments, des ouvrages d'art, des choses encore bien plus difficiles que cette école. Et je crois maintenant M. Lahlali que ce qui est important et vous partagerez ce sentiment parce que vous l'avez partagé quand vous étiez au Collège, l'important maintenant c'est qu'on travaille ensemble à faire avancer le dossier de reconstruction de l'école 14, qui est justement le point suivant à l'ordre du jour et qui est aussi un point qui est mis en urgence à l'ordre du jour parce que nous voulons que ça aille le plus vite possible. Je vous remercie tous de l'attention que vous avez portée à ce point.

#### **DECISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

L'urgence est admise à l'unanimité -- De dringendheid wordt eenparig toegestaan.

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité -- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

#### **L'urgence est admise à l'unanimité**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 - en particulier ses articles 17 § 2, 1<sup>a</sup> et c - relative aux marchés publics et à certains marchés des travaux, de fournitures et de service, telle qu'elle a été modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de marchés publics, tel qu'il a été modifié à ce jour ;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 - en particulier son article 27 - modifiant la nouvelle loi communale;

Considérant qu'en 2011, suite à un appel à la concurrence, un bureau privé a été désigné pour effectuer des études de stabilité dans différents bâtiments communaux ;

**25.04.2012**

Considérant que dans ce cadre, ledit bureau a été chargé d'effectuer un audit approfondi du bâtiment de l'école 14, rue Capronnier ;

Vu le rapport de stabilité daté du 12 avril 2012 préconisant d'intervenir en urgence pour consolider au moyen d'étaçons le mur côté cour longeant les locaux 29 à 34;

Vu la nécessité de confier en urgence, au secteur privé, l'exécution de ces travaux ;

Vu le procès-verbal du Collège des Bourgmestre et Echevins du 24 avril 2012 par lequel il décide;

1. d'arrêter le mode de passation et les conditions du marché : procédure négociée sans publicité sans consultation de la concurrence ;
2. de fixer les conditions du marché selon les termes de l'offre d'une société spécialisée en consolidation conformément à la loi du 24 décembre 1993 relative au marchés publics en application de l'article 17 §2 1° (urgence) ;
3. d'imputer la dépense de 22.082,50 € à l'article 722/724IN-60/-51 du budget extraordinaire de 2012 ;
4. de financer la dépense par l'emprunt.

PREND POUR INFORMATION à l'unanimité

La décision précitée du Collège des Bourgmestre et Echevins du 24 avril 2012.

### **De dringendheid wordt eenparig aangenomen**

#### DE GEMEENTERAAD

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 24 december 1993 - inzonderheid artikel 17 § 2, 1° a en c - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 8 januari 1996 betreffende de overheidsopdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten en de concessies voor openbare werken, zoals het tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 26 september 1996 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals het tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - inzonderheid zijn artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Overwegende dat in 2011, ten gevolge van een oproep tot mededinging, een privé-bureau werd aangeduid om stabiliteitsstudies uit te voeren in verschillende gemeentegebouwen;

Overwegende dat in dat kader, het genoemde bureau belast werd met het uitvoeren van een grondige audit van het gebouw van school 14, Capronnierstraat;

Gelet op het stabiliteitsverslag van 12 april 2012 dat aanbeveelt om dringend tussen te komen om de muur aan de kant van de koer, ter hoogte van de lokalen 29 tot 34, met stutten te consolideren;

Gelet op de noodzaak om de uitvoering van deze werken bij hoogdringendheid aan de privésector toe te vertrouwen;

Gelet op het Collegebesluit van 24 april 2012, houdende :

1. vaststelling van de gunningswijze en de voorwaarden van de opdracht : onderhandelingsprocedure zonder bekendmaking, zonder raadpleging van de concurrentie;
2. vaststelling van de voorwaarden van de opdracht volgens de bepalingen van de offerte van een firma gespecialiseerd in consolideringswerken, overeenkomstig de wet van 24 december 1993 betreffende de overheidsopdrachten, bij toepassing van het artikel 17 § 2 1° (hoogdringendheid);
3. aanrekening van de uitgave van 22.082,50 € op artikel 722/724IN-60-51 van de buitengewone begroting over 2012;
4. financiering van de kosten met een lening.

NEEMT TER INFORMATIE met eenparigheid van stemmen  
voornoemd Collegebesluit van 24 april 2012,

**Ordre du jour n°22/3 -=- Agenda nr 22/3**

**Revitalisation des sites Van Oost, Capronnier et Voltaire - Modification des conditions du marché - Approbation**

**Heropwaardering van de sites Van Oost, Capronnier en Voltaire - Wijziging van de voorwaarden van de overeenkomst - Goedkeuring**

- **M. le Bourgmestre** : c'est le dossier de reconstruction, le grand projet de la nouvelle école 14. Nous faisons droit aux demandes de la Communauté Française qui a fait l'examen du cahier des charges et a demandé une petite correction technique dans la pondération des critères de choix et de sélection de l'adjudicataire, nous faisons droit à la Communauté Française, M. Grimberghs une question ?

- **M. Grimberghs** : effectivement ce dossier-ci c'est la solution du point précédent, la solution durable, le problème c'est qu'on l'a lié à tellement de choses que cette solution est non seulement durable mais cette décision prend une éternité avant de pouvoir se concrétiser. Et je vous assure que je ne suis pas rassuré par le fait que l'on procède encore aujourd'hui à certaines modifications du cahier des charges, effectivement sur base d'un courrier de la Communauté Française que j'ai bien lu qui vous dit en gros : attention, comme vous avez lié la vente des terrains à la réalisation des travaux, vous pourriez arriver à adjudger les travaux non pas à la société qui est la moins chère en construction mais à la société qui vous donne le meilleur prix pour les terrains. Et vous avez trouvé la solution qui vous a été soufflée d'ailleurs par la Communauté : changeons la pondération des points, mettons plus de points sur la construction et moins sur la valeur des terrains. C'est pour la Communauté Française tout à fait compréhensible, c'est pour ce qui concerne la gestion du patrimoine de la commune de Schaerbeek une mauvaise solution. Je l'ai dit et répété, je ne vais pas changer d'avis aujourd'hui, c'est une mauvaise solution qui risque de nous amener à galvauder un patrimoine rare en terrains et je pense en particulier aux terrains Voltaire parce que je pense que il était de meilleur, plus logique d'une certaine façon de lier bien-entendu tout le site Van Oost bien-sûr à ce qui va être réalisé notamment là pour reloger l'école 14, il était encore compréhensible de lier le sort du terrain de l'école 14 après sa relocalisation, mais le terrain Voltaire il n'a rien à voir avec cette histoire est pris en otage et pourrait aboutir à ce que l'on procède à l'octroi de cette opportunité foncière importante pour notre commune à un tarif qui me semble-t-il pourrait porter préjudice quelque part aux moyens dont doit disposer la commune, non seulement d'ailleurs aux moyens financiers mais aux moyens d'actions et en l'occurrence je vous répète ce que j'ai dit de nombreuses fois, il aurait été préférable d'avoir un schéma directeur sur le développement de l'îlot Voltaire/Waelhem, on y arrivera de toutes façons mais après avoir perdu la main sur les valeurs foncières de la commune sur cet îlot, en tous les cas sur une partie du côté de l'avenue Voltaire. J'ajoute 2 choses encore : la 1ère c'est que vous n'avez toujours pas prévu une règle qui est quand même me semble-t-il élémentaire, c'est que si l'estimation qui était offerte par un candidat dans ce dossier était inférieure à l'estimation du Receveur de l'Enregistrement alors elle ne pourrait pas être recevable, ça ne figure toujours pas dans les conditions du cahier des charges, ça me semblerait être le minimum de la prudence, pas en-dessous du prix estimé par le Receveur, au moins nous sauvegarderions nos intérêts en la matière et la 2ème observation c'est que vous avez introduit une correction dans le cahier des charges qui celle-là me semble positive, vous avez prévu qu'il y a l'obligation dans le chef de l'acquéreur de ces terrains de réaliser dans un délai de 5 ans un programme urbanistique sur les terrains qu'ils acquièrent, ils ne peuvent pas acquérir des terrains, les garder en portefeuille et ne rien faire, très bien. Mais la conséquence de leur inaction par contre me semble mal libellée. Dans le texte que vous avez prévu, vous avez prévu que si dans un délai de 5 ans l'acquéreur n'avait pas procédé à la réalisation des ensembles résidentiels et des fonctions accessoires qui sont prévues sur ce site, le Pouvoir Adjudicataire dispose d'une option d'achat lui permettant de racheter la propriété, mais on ne dit pas à quel prix, on ne dit pas à quel prix, on ne dit pas dans le texte que bien-entendu ce rachat interviendrait dans les mêmes conditions et aux mêmes prix que les prix qui ont été pratiqués au moment où les terrains ont été mis à sa disposition. Et vous croyez avoir trouvé une bonne solution en prévoyant cette disposition, mais en fait cela voudra dire que éventuellement dans 5 ans, dans 6 ans d'ailleurs, dans 7 ans, avec les délais de Tutelle et compagnie, la commune pourrait être amenée à devoir racheter les terrains mais à un tarif qui ne sera, le tarif du marché puisqu'on n'a rien prévu sur ce qu'on appelle le réméré, c'est-à-dire la possibilité de racheter au prix où on a vendu ; je vous invite en tous les cas sur ces 2 points à

procéder au minimum à une correction de ce dossier. Je rappelle que je suis déjà intervenu maintes fois au Conseil communal et qu'à l'époque on m'avait déjà laissé entendre qu'on pourrait améliorer le produit sur la possibilité de faire ce que j'avais appelé à l'époque une opération à soufflets, c'est-à-dire que l'on aurait pu attribuer le marché mais retenir la vente de l'un ou l'autre terrain en disant : on vous attribue le marché, vous avez prévu un prix pour Voltaire, à ce prix-là on ne vous le donne pas, mais on est d'accord effectivement de compenser ce prix, nous allons nous commune valoriser autrement ce terrain et il sera valorisé de manière plus importante que ce que vous aviez prévu, ça c'était la possibilité de retirer une partie du marché. Manifestement on n'a pas suivi cette voie-là, j'en prends acte, il me semble néanmoins qu'il y a 2 choses que l'on pourrait faire, ce n'est pas en-dessous du prix estimé du Receveur de l'Enregistrement et 2, prévoir que si on est obligé d'appliquer la clause du cahier spécial des charges 23 paragraphe 3 nouveau, j'invente pas c'est une clause qui n'existait pas précédemment et je ne dis pas qu'elle n'est pas utile mais il faut au minimum prévoir dans ce cas-là que le prix qui sera pratiqué pour le rachat, c'est ce qu'on appelle le réméré, c'est-à-dire le prix actualisé de l'acquisition qui aura été réalisée entre-temps. J'ai fait ça à la minute M. le Président parce que j'ai trouvé le dossier.

- **M. Courtheoux** : je voudrais pour le groupe socialiste, soutenir les 2 propositions faites par M. Grimberghs.

- **M. le Bourgmestre** : voilà, je vous propose d'inclure la remarque, puisque c'était le sens que nous lui donnions, mais de rajouter le prix de restitution, c'est-à-dire le prix qui aurait été payé initialement actualisé, ok, M. Bouvier mettra la formule juridiquement idoine pour indiquer cela, d'accord avec cet amendement ? On peut mettre cette condition dans le cahier des charges, pas de problème, très franchement je ne pense pas que ça a l'importance que M. Grimberghs pense que ça a parce que l'adjudicataire va faire évidemment son calcul économique sur l'ensemble du projet, il doit évidemment mettre une valeur sur le terrain mais il est évident que s'il mettait sur le terrain une valeur double ou triple de notre estimation, il est probable que lui il tienne compte de son calcul global et il va se retrouver ailleurs, c'est très clair que ici l'adjudicataire il a en fait un menu, il donne un prix pour le menu et si vous dites l'entrée coûte 13 € au lieu de 12 € et que le plat principal en coûte 16 au lieu de 17, cela ne change rien au prix global du menu, cela peut modifier la marge.

- **M. Grimberghs** : mais non, on est en train de modifier le rapport à la demande de la Communauté Française entre le prix de la construction et le prix de la valorisation des terrains parce qu'il doute, j'aurais du garder le dossier, dans la lettre de la Communauté Française, ils nous disent explicitement que le risque c'est quoi, c'est qu'on choisisse un entrepreneur qui a des coûts de construction élevés mais qui aura valorisé les terrains de manière très élevée, cela n'arrange pas la Communauté Française puisqu'ils payent des subsides sur les coûts de construction. Ils nous disent : vous devez donner une plus grande pondération et c'est ce que vous nous proposez pour les comptes constructions et diminuer la pondération qui est liée à la valorisation des biens, c'est juste le contraire qu'il va se passer

- **M. le Bourgmestre** : M. Grimberghs, ne faisons pas un combat de procédure, je vous dis que je n'ai pas de problème avec cette condition parce qu'elle est dans l'esprit de ce que la commune souhaitait, mais je pense qu'elle n'a pas l'importance que vous lui suggérez, mais cela ne change rien si on la met on fait la même chose, on rajoutera la condition que l'estimation doit être au minimum équivalente à celle fixée par le Receveur de l'Enregistrement. Avec ces 2 amendements que M. Bouvier intégrera avec la formule juridique idoine et précise, je vous propose, on votera dans quelques instants, d'adopter ce point.

#### **DECISION DU CONSEIL ==- BESLISSING VAN DE RAAD**

L'urgence est admise à l'unanimité ==- De dringendheid wordt eenparig toegestaan.

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité ==- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

**L'urgence est admise à l'unanimité**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

Vu les articles 117, 234 et 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 - en particulier son article 5 - relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de service, telle qu'elle a été modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de marchés publics, tel qu'il a été modifié à ce jour ;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, tel qu'il a été modifié à ce jour ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de Bruxelles-Capitale;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 2003 – en particulier son article 27 – modifiant la nouvelle loi communale;

Vu la délibération du 4 mai 2011 par laquelle le conseil communal décide d'approuver le projet de revitalisation des sites Van Oost, Capronnier et Voltaire visant à

- confier au secteur privé la conception et la construction sur le site Van Oost d'une école francophone pour 650 élèves, d'une école néerlandophone pour 250 élèves et d'un hall omnisports destiné à la fois aux écoles et au quartier, ainsi que la maintenance des installations techniques pendant dix ans
- céder, à l'adjudicataire, au plus tôt lorsque l'ordre de commencer les travaux du programme public aura été donné, les deux parcelles du site Voltaire et la partie résiduelle du site Van Oost à affecter à des ensembles résidentiels
- céder à l'adjudicataire, au plus tôt après le déménagement de l'école 14 actuelle vers la nouvelle école, le site Capronnier aux fins d'y construire un ensemble résidentiel avec des fonctions accessoires à la fonction de logement

De retenir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché

De fixer les conditions du marché selon le cahier spécial des charges Scha/Infra/2011/018

D'approuver le texte de l'avis de marché, à publier au Journal officiel de l'Union européenne et au Bulletin des adjudications, qui énonce notamment les critères de sélection et les critères d'attribution du marché

De solliciter des subsides auprès du Ministère de la Communauté française, auprès du Ministère de la Communauté flamande et auprès de la Cocof

De prévoir l'inscription des crédits relatifs aux investissements, soit 16.000.000 € en dépenses et 10.000.000 € en recettes lors de la modification du budget de 2011

De prévoir l'inscription des crédits relatifs à la maintenance des installations techniques des trois futurs bâtiments au budget ordinaire des dix années suivant la réception provisoire des travaux.

Considérant que cette décision est devenue exécutoire le 18 juillet 2011;

Considérant que l'appel d'offres général a été lancé suite à la parution de l'avis de marché ;

Considérant que l'ouverture des offres a été fixée au 17 novembre 2011 ;

Vu le courrier du 20 septembre 2011 par lequel le Ministère de la Communauté française nous a signalé qu'en tant que pouvoir subsidiant, son approbation préalable était nécessaire avant le lancement de la procédure et qu'il souhaitait que différentes adaptations soient apportées au cahier spécial des charges.

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 4 octobre 2011 d'arrêter la procédure de passation en cours ;

Considérant que le cahier spécial des charges a été modifié, en particulier pour répondre aux remarques concernant le comité d'avis, la précision des postes non-subventionnables, les dimensions du préau, le calcul des normes physiques et la modification de la pondération respective des sous-critères du critère prix (à savoir : pour le prix des ouvrages 190 au lieu de 150 points, la valorisation des parcelles ramenée de 150 à 140 points et le prix de la conception passant de 50 à 20 points).

Vu le cahier spécial des charges n° Scha/Infra/2011/018 bis

Vu la délibération du conseil communal du 26 octobre 2011 approuvant les nouvelles conditions du marché concernant le projet de revitalisation des sites Van Oost, Capronnier et Voltaire, telles que fixées dans le cahier spécial des charges dont références Scha/Infra/2011/018 bis;

Considérant que la délibération précitée est devenue exécutoire, conformément au courrier du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 décembre 2011;

Vu le courrier du Ministère de la Communauté française par lequel Monsieur le Ministre en charge des bâtiments scolaires marque son accord sur le projet sous réserve que la pondération des sous-critères pour le critère du prix soit (encore) modifiée;

Considérant que la modification exigée par la Communauté française vise à augmenter la pondération du prix des ouvrages (qui passera de 190 à 250 points) et à diminuer la pondération relative à la valorisation des sites (qui passera de 140 à 80 points);

Considérant que le cahier spécial des charges a été adapté en ce sens;

Considérant que le financement du projet est actuellement estimé de la manière suivante :

- Coût du marché : 16.000.000 €, en ce compris la valorisation des sites

- Financement par les subsides de la Communauté française estimé à 5.939.000 €
- Financement par les subsides de la Communauté flamande : 2.700.000 €
- Financement par les subsides de la Cocof : 1.461.000 €
- Financement par emprunt : 6.000.000 €

DECIDE à l'unanimité

1. d'approuver la modification des conditions du marché relatif au projet de revitalisation des sites Van Oost, Voltaire et Capronnier consistant à porter la pondération des sous-critères du critère 'prix' à 250 points pour le prix des ouvrages et à 80 points pour la valorisation des sites;
2. d'approuver le cahier spécial des charges ainsi modifié (références Scha/Infra/2011/018 ter)
3. d'approuver le nouveau projet d'avis de marché modifié en conséquence.

### **De dringendheid wordt eenparig aangenomen**

#### DE GEMEENETRAAD

Gelet op de artikelen 117, 234 en 236 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de wet van 24 december 1993 - inzonderheid artikel 5 - betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten, zoals zij tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 8 januari 1996 betreffende de overheidsopdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten en de concessies voor openbare werken, zoals het tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op het koninklijk besluit van 26 september 1996 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken, zoals het tot op heden werd gewijzigd;

Gelet op de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

Gelet op de ordonnantie van 17 juli 2003 - inzonderheid artikel 27 - tot wijziging van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op het raadsbesluit van 4 mei 2011 van de gemeenteraad houdende goedkeuring van het revitalisatieproject van de sites Van Oost, Capronnier en Voltaire, met het oog op

- het toevertrouwen aan de privé-sector van het ontwerp en de bouw op de site Van Oost van een Franstalige school voor 650 leerlingen, een Nederlandstalige school voor 250 leerlingen en een omnisporthal, bestemd voor zowel de scholen als de wijk, alsook het onderhoud van de technische installaties gedurende 10 jaar
- aan de aannemer, ten vroegste wanneer het bevel voor de aanvang van de werken van het publieke programma werd gegeven, de twee percelen van de site Voltaire en het overblijvende gedeelte van de site Van Oost over te dragen om er woongelegenheden te voorzien
- aan de aannemer, ten vroegste na de verhuis van de huidige school 14 naar de nieuwe school, de site Capronnier over te dragen om er een residentieel geheel met bijkomende functies voor huisvesting te bouwen

De algemene offerteaanvraag te weerhouden als gunningswijze van de opdracht

het vaststellen van de voorwaarden van de opdracht volgens het bijzonder bestek Scha/Infra/2011/018;

De tekst goed te keuren van het in het Publicatieblad van de Europese Unie en in het Bulletin der aanbestedingen te publiceren bericht van opdracht, waarin met name de selectie- en gunningscriteria van de opdracht zijn opgesomd.

De toelagen aan te vragen bij het Ministerie van de Franse Gemeenschap, bij het Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap en bij de Franse Gemeenschapscommissie.

Bij de volgende begrotingswijziging van 2011 de inschrijving te voorzien van de kredieten met betrekking tot de investeringen, namelijk 16.000.000 € in uitgaven en 10.000.000 € in ontvangsten.

Op de gewone begroting van de 10 jaren volgend op de voorlopige oplevering der werken, de inschrijving te voorzien van de kredieten met betrekking tot het onderhoud van de technische installaties van de drie toekomstige gebouwen.

Overwegende dat deze beslissing uitvoerbaar geworden is op 18 juli 2011.

Overwegende dat de algemene offerteaanvraag bekendgemaakt werd volgend op de publicatie van het bericht van opdracht.

Overwegende dat de opening van de offertes vastgesteld werd op 17 november 2011.

Gelet op de brief van 20 september 2011 waarbij het Ministerie van de Franse Gemeenschap ons wees op het feit dat, als subsidiërende overheid, zijn voorafgaande goedkeuring nodig was vóór de bekendmaking van de procedure en dat hij verschillende aanpassingen wenste aan te brengen in het bestek.

Gelet op de beslissing van 4 oktober 2011 van het College van Burgemeester en Schepenen waarbij het besluit de lopende gunningsprocedure stop te zetten.

Overwegende dat het bestek gewijzigd werd, in het bijzonder om te voldoen aan de opmerkingen betreffende de adviescommissie, de nadere gegevens van de niet-gesubsidieerde posten, de grootte van de overdekte speelplaats, de berekening van de fysieke normen en de wijziging in de respectievelijke weging van de ondercriteria ten opzichte van de prijs ( te weten : voor de prijs van de constructies 190 i.p.v. 150 punten, de valorisatie van de percelen terugbrengen van 150 naar 140 punten en voor de prijs van het ontwerp overgaan van 50 naar 20 punten).

Gelet op het bijzonder bestek Scha/Infra/2011/018 bis.

Gelet op het raadsbesluit van de gemeenteraad van 26 oktober 2011 houdende goedkeuring van de nieuwe voorwaarden van de overeenkomst betreffende het revitalisatieproject van de sites Van Oost, Capronnier en Voltaire, zoals vastgelegd in het bijzonder bestek met referentie Scha/Infra/2011/018bis.

Overwegende dat voornoemde beraadslaging uitvoerbaar geworden is volgens de brief van 30 december 2011 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Gelet op de brief van het Ministerie van de Franse Gemeenschap waarbij dhr Minister belast met de schoolgebouwen akkoord gaat met het project, onder voorbehoud, dat de weging van de ondercriteria ten opzichte van de prijs (nogmaals) aangepast wordt.

Overwegende dat de wijziging, vereist door de Franse gemeenschap, gericht is op het verhogen van de weging van de prijs van de constructies (die van 190 naar 250 punten gaat) en op het verlagen van de weging betreffende de valorisatie van de sites ( die van 140 naar 80 punten gaat).

Overwegende dat het bestek in deze zin aangepast werd.

Overwegende dat de financiering van het project nu geraamd wordt op, volgens detail :

- kosten van de overeenkomst : 16.000.000 €, met inbegrip van de valorisatie van de sites
- financiering met de subsidies van de Franse Gemeenschap geraamd op 5.939.000 €
- financiering met de subsidies van de Vlaamse Gemeenschap : 2.700.000 €
- financiering met de subsidies van de Cocof (franse gemeenschapscommissie) : 1.461.000 €
- financiering met een lening : 6.000.000 €

BESLUIT met eenparigheid van stemmen

1. in te stemmen met de gewijzigde voorwaarden van de opdracht betreffende het revitalisatieproject van de sites Van Oost, Capronnier en Voltaire bestaand uit het terugbrengen van de weging voor de ondercriteria ten opzichte van de 'prijs' op 250 punten voor de prijs van de werken en op 80 punten voor de valorisatie van de sites.
2. het bijzonder bestek (referenties Scha/Infra/2011/018ter) zoals gewijzigd goed te keuren.
3. het nieuwe, dienovereenkomstig aangepaste bericht van bekendmaking goed te keuren.

#### **Gestion immobilière -- Vastgoedbeheer**

#### **Ordre du jour n°22/4 -- agenda nr 22/4**

**Contrat de Quartier durable Coteaux-Josaphat - Acquisition de gré à gré pour cause d'utilité publique du bien sis rue Van Dyck, 13-17**

**Duurzaam Wijkcontract Wijnheuvelen-Josafat - Onderhandse verwerving, ten algemene nutte, van het pand gelegen Van Dyckstraat, 13-17**

#### **DECISION DU CONSEIL -- BESLISSING VAN DE RAAD**

L'urgence est admise à l'unanimité -- De dringendheid wordt eenparig toegestaan.

Par appel nominal, approuvé à l'unanimité -- Bij hoofdelijke stemming, goedgekeurd met eenparigheid van stemmen

**L'urgence est admise à l'unanimité**

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale

25.04.2012

Vu l'ordonnance du 07.10.1993 relative à la revitalisation des quartiers

Vu l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 février 1994 portant exécution de l'ordonnance du 7 octobre 1993 organique de la revitalisation des quartiers, modifié par l'arrêté du Gouvernement de Bruxelles-Capitale du 30 mai 1996

Vu la décision du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale du 02.12.2010 d'octroyer à Schaerbeek le contrat de quartier durable « Coteaux-Josaphat »

Vu le programme du Contrat de Quartier durable « Coteaux-Josaphat » adopté le 26.10.2011 par le Conseil communal

Vu l'estimation du Receveur de l'Enregistrement

Vu l'accord du propriétaire

Vu l'accord du Tribunal de commerce de Nivelles du 23.04.2012

Vu le projet de délibération adopté par le Collège des Bourgmestres et Echevins en date du 23.04.2012

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à cette décision ;

Vu l'urgence

DECIDE : à l'unanimité

1. D'approuver l'acquisition de gré à gré pour cause d'utilité publique du bien sis rue Van Dyck, 13-17 (cadastré ou l'ayant été 6<sup>ème</sup> Division, Section D 366 T d'une superficie de 15a 46 ca), propriété de la SA World Trading International (Rue du Thy, 27 à 1470 Baisy Thy) pour la somme de 1.700.000 € dans le cadre du Contrat de Quartier durable « Coteaux-Josaphat »
2. Imputer la dépense de 1.700.000 € à l'article budgétaire 922/712-CQ-06/08 de 2012 (Financement à 90% par le Contrat de Quartier)

### **De dringendheid wordt eenparig toegestaan**

#### DE GEMEENTERAAD

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet

Gelet op de ordonnantie van 07.10.1993 houdende revitalisatie der wijken

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 03.02.1994 houdende uitvoering van de ordonnantie van 07.10.1993 houdende de revitalisatie der wijken, gewijzigd bij besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 30.05.1996

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 02.12.2010 een duurzaam wijkcontract "Wijnheuvelen-Josafat" aan Schaerbeek toe te zeggen

Gelet op het programma van het Wijkcontract duurzame "Wijnheuvelen – Josafat" dat op 26.10.2011 door de Gemeenteraad goedgekeurd werd

Gelet op het schattingsverslag van de Ontvanger der Registratie

Gelet op het akkoord van de eigenaar

Gelet op het akkoord van het rechtbank van koophandel van Nijvel. 23.04.2012

Gelet op het ontwerp van de beraadslaging aangenomen door het College van Burgemeester en Schepenen dd. 23.04.2012

Overwegende dat het betaamt gevolg geven aan de conclusies van deze beslissing

Gelet op de dringendheid

BESLUIT : met eenparigheid van stemmen

1. akkoord te gaan met de onderhandse verwerving, ten algemenen nutte, van het pand gelegen Van Dyckstraat, 13-17 (gekadastréerd of geweest zijnde 6<sup>ème</sup> Afdeling, Section D 366 T met een oppervlakte van 15a 46 ca), eigendom van Nv World Trading International (Thystraat, 27 - 1470 Baisy Thy) voor een bedrag van 1.700.000 € in het raam van het duurzaam wijkcontract "Wijnheuvelen-Josafat"
2. de uitgave van 1.700.000 € te boeken op begrotingsartikel 922/712-CQ-06/08 van 2012 (financiering voor 90% door de subsidies Wijkcontract)

\* \* \*

**MM. Kökten et Özkara quittent la séance --- De hh. Kökten en Özkara verlaten de vergadering**

\* \* \*

\* \* \* \* \*

**Après le point 22/4 vote nominal auquel participent les conseillers communaux suivants == Na  
het punt 22/4 hoofdelijke stemming waaraan de volgende gemeenteraadsleden deelnemen :**  
MM.-hh. Lahlali, Ramdani, Öztürk, Mmes-mevr. Essaidi, Smeysters, M.-h. Courtheoux, Mme-mevr.  
Durant, MM.-hh. Köksal, Dönmez, Mme-mevr. Aliç, M.-h. Bouhjar, Mme-mevr. Ozdemir, M.-h. Nimal,  
Mmes-mevr. Chan, Güles, MM.-hh. de Beaufort, Ayad, van de Werve de Schilde, Mme-mevr. Guisse,  
MM.-hh. Reghif, El Arnouki, Mmes-mevr. Vriamont, Lejeune de Schiervel, MM.- hh. Vanhalewyn, Van  
Goethem, Charels, Guillaume, Noël, Verzin, Van Gorp, De Herde, Grimberghs, Mme-mevr. Nyssens,  
M.-h. Denys, Mme-mevr. Jodogne et/en M.-h. Clerfayt.

\*

\* \*

\*

25.04.2012

RESULTAT DU VOTE -UITSLAG VAN DE STEMMING

VOTE LE PREMIER : MONSIEUR ÖZKARA  
STEMT ALS EERSTE : DE HEER ÖZKARA

OUI - JA : O  
NON - NEEN : N

ABSTENTION - ONTHOUDING : -

Points de l'O.J. Punten agenda	1-2, 8-18, 20-22/4	3-6	7	19
MM.-HH. CHARELS	O	-	O	O
GUILLAUME	O	O	O	O
NOEL	O	O	O	O
VERZIN	O	O	O	O
VAN GORP	O	O	-	N
DE HERDE	O	O	O	O
GRIMBERGHS	O	O	O	O
MMES-MEVR. BOUARFA				
NYSSENS	O	O	O	O
M.-H. DENYS	O	O	O	O
MME-MEVR. JODOGNE	O	O	O	O
MM.-HH. EL KHATTABI				
OZKARA				
KÖSE				
LAHLALI	O	O	-	N
RAMDANI	O	O	-	N
ÖZTURK	O	O	O	O
MMES-MEVR. ESSAIDI	O	O	O	O
SMEYSTERS	O	O	O	O
M.-H. COURTHEOUX	O	O	-	N
MMES-MEVR. HEMAMOU				
ONKELINX				
DURANT	O	O	O	O
MM.-HH. KÖKTEN				
KÖKSAL	O	O	O	O
DÖNMEZ	O	O	-	N
MME-MEVR. ALIC	O	O	-	N
M.-H. BOUHJAR	O	O	-	N
MME-MEVR. OZDEMIR	O	O	O	O
M.-H. NIMAL	O	O	O	O
MMES-MEVR. CHAN	O	O	O	O
GÜLES	O	O	O	O
MM.-HH. DE BEAUFFORT	O	O	O	O
AYAD	O	O	-	N
VAN DE WERVE DE SCHILDE	O	O	O	O
MMES-MEVR. NALBANT				
GUISSE	O	O	O	O
MM.-HH. REGHIF	O	O	O	O
ECHOUEL				
EL ARNOUKI	O	O	O	O
MMES-MEVR. VRIAMONT	O	O	-	N
LEJEUNE DE SCHIERVEL	O	O	O	O
MM.-HH. KADDOUR				
VANHALEWYN	O	O	O	O
MME-MEVR. HELD				
M.-H. VAN GOETHEM	O	O	O	O
M.H. CLERFAYT	O	O	O	O
OUI-JA	36	35	27	27
NON-NEEN	0	0	0	9
ABSTENTIONS- ONTHOUDINGEN	0	1	9	0

**ORDRE DU JOUR (REPRISE) AGENDA (VERVOLG)**

**POINTS INSCRITS À LA DEMANDE DE CONSEILLERS COMMUNAUX -- PUNTEN INGESCHRVEN OP VERZOEK VAN**

**GEMEENTERAADSLEDEN**

**Ordre du jour n°23 -- Agenda nr 23**

**La mise en service du stade du Crossing et son intégration dans le quartier (*Demande de Monsieur Yvan de BEAUFFORT*)**

**Het in gebruik stellen van het Crossing stadion en zijn integratie in de wijk (*Verzoek van de heer van de heer Yvan de BEAUFFORT*)**

- **M. de Beaufort** : la rénovation du stade du Crossing arrive tout doucement à sa fin, c'est une excellente nouvelle, daigne le Collège répondre aux questions suivantes qui sont d'ailleurs relayées par de nombreux habitants du quartier qui souffrent pour le moment de la mise en service de ce stade, particulièrement en matière de parkings. D'abord : quand les travaux prendront-ils réellement fin, un panneau à l'entrée indique 120 jours ouvrables à compter de la mi-janvier, ce qui nous fait mi-septembre, confirmez-vous ce timing pour l'ensemble du projet : promenades vertes, tennis, salle omnisports, etc. Est-ce à cette date qu'un transfert officiel du chantier aura lieu ? Comment la mise en activité du stade s'intégrera-t-elle dans le quartier, quels sont les aménagements prévus en matière de mobilité, stationnement, interaction avec les transports en commun, etc. et en matière de sécurité : surveillance, petit vandalisme, dois-je rappeler que l'avenue van Vollenhoven est située à un jet de pierre de cet endroit. Quelles interactions ont lieu ou ont eu lieu ou auront lieu avec les habitants du quartier qui parlent déjà de stationnement sauvage et d'insécurité ? 3. Comment ce stade est-il utilisé dans ses opérations quotidiennes, quels sont les clubs qui y joueront, quelles sont les modalités pour utiliser une infrastructure, quelle est l'équipe qui en assurera la gestion, dans quelle infrastructure juridique est-il logé, qui en a la responsabilité, quel en sera le mode de gestion, comptes de pertes et profits, subventions, etc. Et alors je voulais et c'était l'allusion que faisait le Président de cette assemblée, je voulais que l'on tire les enseignements de l'expérience de cette mise en service un peu chaotique pour d'autres grands chantiers dans l'avenir comme par exemple le projet de musée du train à la gare de Schaerbeek. Voilà, merci beaucoup.

- **M. le Bourgmestre** : vous posez des questions qui couvrent plusieurs domaines de la commune. M. Köse aurait dû vous répondre en partie mais il est absent aujourd'hui, mais j'ai récolté des éléments de réponses auprès de ses services bien entendu. Alors un, les travaux : les travaux devront normalement prendre fin à la mi-juin, je dis normalement puisque nous ne sommes que le propriétaire du bâtiment et que nous avons autorisé BELIRIS à mener des travaux dans ce bâtiment et que nous apprenons ceci ou cela sur le déroulement des travaux selon la manière dont BELIRIS gère ce chantier. Le panneau qui indique 120 jours ouvrables à dater de la mi-janvier n'est pas correct, il s'agit d'une erreur de BELIRIS, il devrait indiquer 80 jours ouvrables et on nous annonce, on nous promet, une fin du chantier pour la mi-juin. La salle omnisports n'est pas tout à fait terminée, les travaux ont là plusieurs mois de retard dû à des problèmes d'humidité qui sont à présent résolus. Elle devrait être disponible dans les prochains jours, mais je ne peux pas vous en dire plus, prochains jours. Son rôle sera essentiellement dévoué à l'accueil des clubs de football en salle faisant ainsi du stade communal un pôle principalement dévoué à la pratique du football, en extérieur, en intérieur. Ce qui ne veut pas dire qu'on n'y fera pas d'autres choses, la phase finale du championnat de Belgique de judo s'y déroulera normalement et on nous annonce déjà au programme une grande compétition de tennis de table. La promenade verte à l'entour du bâtiment est en voie de finalisation, vous le voyez en passant tous les jours devant, sauf en ce qui concerne les plantations puisque en raison du retard, la période de plantation est dépassée et il faudra attendre l'automne pour les plantations importantes. Les travaux au tennis sont terminés mais n'ont pas encore été réceptionnés et suite à une demande des riverains, le mur en béton situé derrière le tennis sera verdurisé par le placement de vignes vierges afin d'y éviter la présence de tags ou des choses comme ça. On nous annonce la réception du chantier pour la mi-juin. Deuxièmement les questions en matière de mobilité et de sécurité à l'entour du site. Les aménagements prévus en matière de mobilité sont les suivants : les bus privés emmenant des supporters pourront se garer dans la petite esplanade située au niveau de la chaussée de Haecht sur l'arrière, 2 bus maximum, les autres bus devront faire descendre leurs supporters et se garer sur le parking de la E/40, autre site qui accueille les bus sur Schaerbeek. Le stationnement au niveau du parc

Josaphat, ah oui il y a eu un incident il y a 15 jours où un dimanche, c'était le dimanche de Pâques je pense, il y a eu un événement organisé par un club, je vais en parler, qui n'avait pas fait l'objet d'une demande d'autorisation à la police, qui est inconnu des services de police, et une série de personnes invitées ce jour-là ont garé leurs véhicules dans le parc Josaphat. Cela a été signalé à la police qui est venue sur place, qui a fait faire des appels micro pour faire déplacer les véhicules, un certain nombre de véhicules, certains ont été déplacés, d'autres pas et ceux qui n'ont pas été déplacés ont fait l'objet d'un procès-verbal pour sanction administrative et ils seront poursuivis. La police est intervenue sur les lieux, j'ai moi-même appelé pour vérifier cela en fin d'après-midi et tout a été réalisé mais une série de véhicules n'ont pas pu être déplacés, ce qui a laissé le sentiment que rien n'était fait. On va également rendre impossible le stationnement dans le parc par la mise en place d'une chaîne empêchant les véhicules d'entrer dans le parc par cette allée, chaîne dont le cadenas ou la clef sera à la disposition de la police si elle doit elle-même intervenir dans le parc en raison des problèmes de sécurité. Par ailleurs il sera possible d'ouvrir l'accès à l'avenue van Vollenhoven en cas d'événements importants. Et enfin, les abords du Crossing vont être, alors il y a une réflexion qui est en cours d'un réaménagement éventuel de l'avenue du Suffrage Universel, une des pistes examinées est la mise à sens unique, le réaménagement du carrefour Suffrage Universel/Bertrand et éventuellement le placement de parking en épis dans l'avenue Suffrage Universel pour accroître un peu la capacité de stationnement dans ce quartier, mais ces pistes feront l'objet d'examen lorsqu'elles seront élaborées surtout que la STIB veut revoir l'aménagement de ce petit morceau de l'avenue Louis Bertrand, il y a quelques réflexions à l'entour. Enfin, la rue Suffrage Universel fait partie des quartiers qui seront prochainement, en termes de gestion du stationnement, transformés en zones vertes avec un contrôle un peu plus assidu du stationnement des non-riverains, mais avec une faculté de stationner quand même pour des événements comme des matchs de foot et des choses comme ça. Pour ce qui est du transport en commun, il y a 2 lignes de la STIB qui dé-servent directement les abords du Crossing, il s'agit de la ligne 66 pour le bus et le tram n° 7, le tram qui parcourt la moyenne ceinture, qui va jusqu'à Montgomerly. Par ailleurs une demande a été faite à la STIB de prolonger la ligne 28 Tomberg/Dailly jusqu'à la place Colignon, dans cet optique le Collège a marqué son accord de principe pour l'obtention d'un permis par la STIB afin d'installer une bande bus/vélo au niveau de l'avenue Louis Bertrand et le permis je viens d'en parler prévoit d'adapter le carrefour Voltaire/Bertrand pour y faire passer le bus 28 dans un avenir plus ou moins proche, il devrait y avoir une amélioration de l'offre en transports en commun aux alentours de ce site, il ne faut pas toujours conjuguer voiture et football, on peut aussi conjuguer transports en commun avec ballon rond. En ce qui concerne la sécurité, la police a été prévenue, des patrouilles plus importantes prévues dans le quartier et on a attiré l'attention des clubs sur la nécessité d'informer les services de police lorsqu'il y a des grands événements afin qu'une attention particulière soit accordée par la police. Pour ce qui est des contacts avec les riverains du site, nous sommes toujours en contact avec le comité de quartier qui nous a directement fait part des problèmes rencontrés lors du premier grand événement qui avait été organisé, la police a été informée et a fait le nécessaire, je vous en ai parlé. Quant à la gestion du stade et son utilisation : en 1er lieu le stade sera géré par les services communaux, par l'administration communale via le service des sports. C'est la commune qui assurera les dépenses, notamment d'énergie, d'entretien, qui percevra les recettes via le service de la recette. La gestion ne sera pas confiée à une ASBL comme c'est le cas pour d'autres sites communaux, nous n'avons pas besoin ici de percevoir des recettes de façon immédiate dans la location fréquente de terrains, par exemple, l'infrastructure juridique, l'instance juridique, ce sera bien l'administration communale à travers le service des sports, le service de la recette. La responsabilité quotidienne de l'entretien du site est assurée par le service des sports, le personnel dévolu au stade communal se compose d'un responsable et de 7 gardiens de plaines, 6 ETP et 1 Article 60. Ils s'occupent de l'entretien de tout le site, stade, terrain Renan, salle omnisports, terrain de pétanque intérieur, ils collationnent les images des caméras de vidéo-surveillance et veillent au respect des horaires par les clubs, ils élaborent une petite visite de contrôle avec chaque club pour vérifier l'état des lieux des vestiaires et des équipements lorsque les clubs entrent et sortent dans les lieux. Les modalités de gestion sont gérées par le service des sports qui fait alors des propositions via son Echevin au Collège qui décide des clubs qui sont habilités à occuper les lieux, mais vous avez ici, il y a 2 Conseillers communaux, adoptés les conventions pour les 2 clubs qui seront les principaux occupants des buvettes du stade. Les clubs qui occuperont principalement les 2 terrains de football sont le Racing de Schaerbeek, qui est le club historiquement installé sur place et la RUSAS pour une partie de ses activités. Ces 2 clubs auront grosso modo environ 40 % chacun de la faculté, bon

d'accord, 40 % du volume total des heures de l'usage est réservé à chacun de ces 2 clubs, environ 20 % est laissé à l'appréciation du Collège pour autoriser d'autres clubs et permettre à d'autres d'occuper également ce splendide équipement, voilà, puisque le FC Kosova qui jouait au stade a déménagé et a maintenant ses installations au stade Chazal. En ce qui concerne le mode de gestion, comme je dis, la commune prendra en charge l'ensemble des frais de gestion et de réparation, elle percevra les locations des terrains et des buvettes, cela dit comme dans d'autres équipements communaux, les dépenses ne sont pas couvertes par les recettes, ou en tous cas nous n'avons pas fixé des montants de recettes en manière telle que ça couvre les dépenses afin d'encourager la pratique du sport et d'aider une série de clubs qui disposent là d'équipements absolument merveilleux et remarquables qui je pense font le bonheur de tous ceux qui ont l'occasion d'y jouer. Voilà, j'espère avoir répondu à toutes vos questions M. de Beaufort.

- **M. de Beaufort** : je vous remercie pour ces nombreuses réponses. J'avais encore 2 sous-questions alors : cela coûte combien par an si les recettes ne couvrent pas les dépenses, cela veut dire quel impact aura sur le budget de la commune d'une part et d'autre part, je n'ai pas bien compris : cela veut dire quoi qui n'ont pas fait l'objet d'une demande à la police le jour où il y a eu cet incident à Pâques, c'est possible ?, comment est-ce possible que l'on prête ce terrain sans qu'il y ait effectivement une demande d'organisation d'événement ?, cela va-t-il encore se produire dans le futur ou comment l'éviter ? Merci.

- **M. le Bourgmestre** : il y a 2 choses : le service des sports est bien au courant que tel club occupe tel terrain tel jour, cela fait l'objet d'une délibération connue. Mais une chose est d'occuper le terrain et d'y amener les 2 équipes qui font un match et il y a une centaine, peut-être 100 personnes sur 50 personnes sur place, autre chose est de faire un match qui attire un public nombreux, c'est une manifestation et ce type d'événement doit faire l'objet d'un signalement à la police puisqu'il y a un problème d'attroupement éventuel, de surveillance particulière, et pour cela il faut formellement en informer la police et les contacts ont été pris avec les clubs pour qu'ils prennent l'habitude, lorsqu'ils ont de grandes réunions, de prévenir la police afin qu'elle puisse faire passer plus régulièrement ses patrouilles et assurer une surveillance de l'événement pour le bon déroulement de celle-ci. Ce qui n'avait pas été le cas cette fois-là, la police a réagi, a réagi, n'a pas pu être pro active, elle était réactive mais elle a fait le travail comme elle devait le faire et les sanctions administratives seront imposées à ceux qui se sont garés dans le parc, croyez bien que on ne peut pas tolérer ce genre de dérapage et d'irrespect du parc, le parc n'est pas un parking. Je n'ai pas les chiffres maintenant parce qu'on n'a pas le total des recettes, mais vous pourrez poser la question plus précisément lorsqu'on aura soit les comptes de l'année et on pourra aller chercher quelles sont les recettes d'une part, quelles sont les dépenses énergétiques d'autre part, mais il est évident que les dépenses dépasseront les recettes, c'est une des missions de la commune que de mettre à disposition de clubs de jeunes des équipements comme celui-là sans couvrir les dépenses par les recettes comme le ferait un opérateur privé, OK ?

**QUESTION ORALE -- MONDELINGE VRAGEN**  
**Ordre du jour n°23/2 -- Agenda nr 23/2**

**Les risques d'effondrement de l'école 14 et les travaux d'urgence qui y ont été entrepris**  
**(Question de Monsieur Mohamed LAHLALI)**

**De kansen dat school 14 instort en de dringende werken die ondernoen werden (Vraag van de heer Mohamed LAHLALI)**

M. Lahlali a posé sa question lors de l'exposé du point 22/2.

**La séance publique est levée à 20 heures 30 minutes -- De openbare vergadering wordt beëindigd om 20.30 uur.**